



Contrat de Ruralité

Communauté de communes
Alpes Provence Verdon

Accord cadre



Contrat de ruralité de la Communauté de communes Alpes Provence Verdon

Etabli entre

L’Etat, représenté par Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence

ET

Les Communautés de Communes composant la future **Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV), Sources de Lumière au 1^{er} janvier 2017** à savoir :

- **Communauté de Communes du Haut Verdon Val d’Allos**
- **Communauté de Communes du Moyen Verdon**
- **Communauté de Communes du Teillon**
- **Communauté de Communes du Pays d’Entrevaux**
- **Communauté de Communes Terres de Lumière**

Toutes représentées par leurs Présidents, ci-après dénommés **les porteurs du contrat** ;

ET

Le Conseil Régional Provence Alpes Côte d’Azur

Le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence

L’AMF 04

L’AMRF 04

Le Parc Naturel Régional du Verdon

Le Pays A3V

La CCIT des Alpes de Haute Provence

La Chambre d’Agriculture des Alpes de Haute Provence

La Chambre des Métiers et de l’Artisanat

La Caisse des Dépôts et consignations

EDF

Le groupe La Poste

L’ADMR 04

L’Association Art et Culture Fabri de Peiresc

Ci-après dénommés **les partenaires du contrat**.

Préambule

Soucieux de promouvoir une politique d'aménagement du territoire équilibrée visant à garantir le développement de chaque territoire, le Gouvernement s'attache à valoriser les atouts des espaces ruraux, tout en soutenant les logiques de coopérations avec les territoires urbains. Par leurs ressources et aménités naturelles, la diversité des activités qui y sont implantées, la qualité du lien social, leurs richesses culturelles ou encore leur potentiel d'innovation, ces espaces sont une force et une chance pour la France.

Après les Assises des ruralités en 2014 et trois comités interministériels aux ruralités, 104 mesures concrètes concernent tous les aspects de la vie quotidienne : accès aux soins et aux services ; téléphonie mobile ; numérique ; éducation ; logement ; tourisme ; transition énergétique. Toutes ces mesures sont engagées et plus de la moitié a déjà atteint les objectifs fixés.

Ainsi, 700 maisons de services au public (MSAP) sont aujourd'hui ouvertes partout en France, dont 225 avec La Poste. Elles seront 1 000 d'ici la fin de l'année. Parallèlement, les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité aux services au public sont en cours d'élaboration dans tous les départements, sous l'égide des préfets et des présidents de conseils départementaux.

En matière d'accès aux soins, 830 maisons de santé sont actuellement ouvertes, 1 000 le seront d'ici la fin de l'année et 1 400 d'ici 2018. Par ailleurs, plus de 1 800 contrats d'engagement avec des étudiants en médecine ont été conclus pour les inciter à s'installer sur des zones en déficit, en contrepartie d'une bourse perçue pendant leurs études. Ils seront plus de 2500 d'ici 2018.

Concernant l'éducation, 23 conventions « ruralité » départementales ont été signées pour concevoir, avec les élus, l'évolution du réseau des écoles en milieu rural et améliorer l'offre éducative. 38 conventions sont actuellement en projet.

L'accès à la téléphonie mobile constitue également une priorité. 3 600 centres-bourgs issus du programme « zones blanches » seront ainsi couverts en 3G d'ici mi-2017. Pour les derniers sites recensés, l'Etat prend en charge l'intégralité des coûts de construction des pylônes, soit un investissement de 30 millions d'euros. Par ailleurs, pour garantir qu'il n'y ait plus aucun centre-bourg en zone blanche, une nouvelle campagne de mesures sera effectuée en novembre.

En dehors des centres-bourgs, le Gouvernement a également obtenu l'engagement des opérateurs de couvrir 1 300 sites sur une période de 5 ans. Enfin, le nouveau dispositif « France Mobile », lancé récemment, permettra aux élus locaux de recenser leurs problèmes de couverture mobile via une plateforme unique qui obligera les opérateurs à fournir une réponse.

Pour accélérer le déploiement des réseaux numériques, la quasi-totalité des départements ont déposé un dossier au titre du plan France très haut débit pour 12 milliards d'euros d'investissements, dont 3 milliards d'euros issus de l'Etat. Fin 2016, ce sont déjà 50 % des bâtiments du territoire français qui disposeront d'un accès à très haut débit, avec un an d'avance sur les prévisions.

Afin d'assurer la mise en œuvre et l'animation de l'ensemble de ces actions, des « référents ruralité », ont été nommés dans chaque préfecture, Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Castellane pour ce qui concerne les Alpes de Haute Provence. Le commissariat général à l'égalité des territoires assure, quant à lui, le suivi et l'animation de cette politique au niveau national.

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Ce nouvel outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements. Les contrats de ruralité, représentant 216 millions d'euros par an, permettront de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux (collectivités territoriales, opérateurs ou même associations) autour d'un projet de territoire. Les premiers contrats seront signés la fin de l'année et une centaine dès le 1er semestre 2017. Pour 2017, il s'agit d'une enveloppe de 9,6 millions d'euros qui a été attribuée pour l'ensemble de la région PACA.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire.

Le nouveau découpage des arrondissements initié par Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence, vient rationaliser le soutien et l'action de l'Etat vers les collectivités territoriales composants la future Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, sources de lumières. Ainsi, l'arrondissement de Castellane, au 1^{er} janvier 2017 aura un périmètre géographique identique à celui de la future intercommunalité, identique au périmètre du CRET (support de l'action de la Région PACA), identique enfin au périmètre du Pays A3V.

Cette configuration nouvelle est un atout, permettant de limiter le nombre d'interlocuteurs, favorise l'action et la fluidité des échanges entre l'ensemble des acteurs du développement du territoire.

Projets retenus
2017

Contrat de Ruralité
/ Axes nationaux

- 1. Accessibilité aux services et aux soins
- 2. Développement de l'attractivité (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme, etc.)
- 3. Redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité
- 4. Mobilités
- 5. Transition écologique
- 6. Cohésion sociale

- 1. Zone d'Activités de Villars Colmars et aménagement du Très Haut Débit
- 2. Maison des produits de pays à Castellane
- 3. Atelier artisanal à Castellane
- 4. Rénovation d'une ferme communale et aménagement d'un atelier de fromagerie de Val de Chavagne
- 5. Aménagement paysager et sanitaire du belvédère de Maireste à La Palud sur Verdon
- 6. Création d'un espace tourisme activités loisirs et détente à Méailles
- 7. Rénovation d'un bâtiment communal et d'un gîte communal à La Rochette
- 8. Aménagement d'une salle d'activités polyvalente à Saint Julien du Verdon
- 9. Place de village et salle des fêtes à Sausses
- 10. Rénovation de l'ancienne école et d'un logement communal à Saint Benoit
- 11. Rénovation d'un bâtiment communal et création d'une salle d'activités culturelles à Entrevaux
- 12. Aménagement d'une boulangerie biologique et d'un point multiservices à La Mure Argens
- 13. Aménagement du bistrot de Pays & point multiservices à Rougon
- 14. Aménagement du Bistrot de Pays (restaurant et hébergements) à Senez
- 15. Création d'une salle multi-activités de Barrême
- 16. Rénovation écologique du village vacances du Pré Martin à Annot
- 17. Rénovation énergétique et mise en accessibilité d'un bâtiment communal à Blieux

Contrat de ruralité
/ Stratégie de la
communauté de
communes Alpes
Provence Verdon

- 1. Développement et diversification du tourisme
- 2. Optimisation des secteurs économiques et diversification des activités
- 3. Mise en œuvre de la transition écologique et énergétique
- 4. Optimiser et renforcer l'offre de mobilité douce, collective et alternative
- 5. Aménagement du territoire et urbanisme durable
- 6. Renforcement des solidarités et de la sociabilité

Liste des porteurs du contrat et partenaires associés	P.3
---	-----

I). Présentation du territoire	P.9
--------------------------------	-----

A). Territoire du contrat	P.9
B). Les enjeux du territoire	P.9
C). L'état des démarches engagées	P.9

II). Objectifs et plan d'actions du présent contrat	P.15
---	------

1). Développement de l'attractivité	P.16
2). Cohésion sociale	P.19
3). Redynamisation des bourgs-centres	P.21
4). Mobilités	P.23
5). Transition écologique et énergétique	P.25
6). Accessibilité aux services et aux soins	P.27

III). Modalités de pilotage et partenaires du contrat	P.32
---	------

A). La gouvernance	P.32
1). Le comité de pilotage communautaire	P.33
2). Le comité technique communautaire	P.34
3). Le collège des citoyens	P.35
B). L'ingénierie mobilisée	P.32
C). Engagement de partenariat de la CDC	P.32

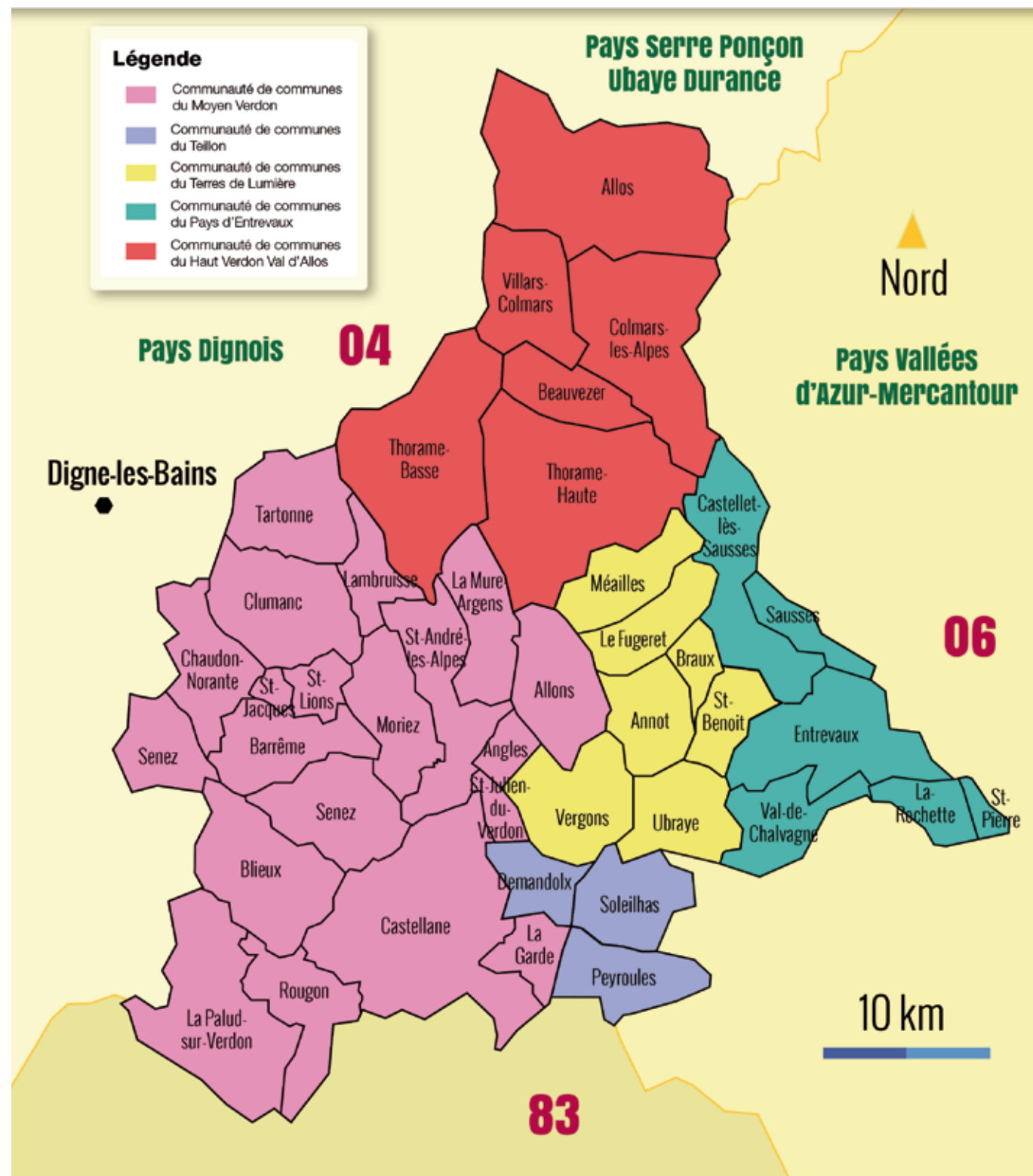
IV). Le suivi et l'évaluation	P.37
-------------------------------	------

V). La durée du contrat	P.37
-------------------------	------

VI). Modification du contrat	P.37
------------------------------	------

Convention annuelle de financement des contrats de ruralité	P.38
Fiches actions développement de l'attractivité	P.39
Fiches actions cohésion sociale	P.48
Fiches actions redynamisation des centres bourgs	P.54
Fiches actions transition écologique et énergétique	P.58

La Communauté de communes Alpes Provence Verdon, sources de lumière : une intercommunalité issue de la fusion de 5 EPCI



I) Présentation du territoire

A) Le territoire du contrat

Le territoire couvert par les 5 EPCI actuels, périmètre de la future Communauté de communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) qui sera issue de leur fusion au 1er janvier 2017, représente plus du ¼ du département et, rassemble 11 343 habitants (en 2015). Ce vaste territoire est avant tout rural (voire hyper rural, selon la classification INSEE), il est marqué par l'absence de pôle urbain structurant, la faiblesse de son offre d'équipements et de services, des caractéristiques physiques et naturelles remarquables, à l'origine de son attractivité et de la qualité de son cadre de vie, mais aussi de son enclavement et de sa difficulté d'accès.

B) Les enjeux du territoire

L'activité économique est dominée par le tourisme autour de sites de renommée internationale. Elle se concentre principalement sur deux saisons (hiver au nord et été sur tout le territoire). L'économie locale se caractérise, d'autre part, par l'importance des navetteurs sortants, et par une économie productive relativement peu développée. Le territoire présente une multitude de micro-acteurs (TPE, associations, petites intercommunalités) aux capacités financières limitées, dont la mise en réseau a été amorcée sous l'effet des politiques territoriales (réseau des offices de tourisme, association culturelle de territoire, Maisons de services au public...), mais nécessite d'être accentuée.

La diminution de l'activité agricole est à relativiser au regard du maintien d'une part importante de l'emploi agricole sur le territoire, et de la qualité de ses productions. L'activité pastorale et notamment la pratique de la transhumance, est encore très présente et participe fortement de l'identité et de la culture locale. Les ressources naturelles sont abondantes (forêt, agriculture, potentiel en énergies) et offrent des perspectives de diversification et de développement économique prometteuses pour l'avenir du territoire.

Elaboré dans le cadre du Pays Asses, Verdon, Vaire, Var qui rassemble les 5 intercommunalités signataires, le projet de territoire a été incarné dès 2004 par la Charte du Pays, puis renouvelé et décliné en 2014 et 2015 dans le cadre du programme **Leader Grand Verdon (2014-2020)** et du **Contrat Régional d'Equilibre Territorial du Pays 2015-2017**. Ce projet de territoire a ainsi été élaboré en mobilisant à de nombreuses reprises les élus des 5 intercommunalités mais également les acteurs locaux, notamment les membres du Conseil de développement du Pays.

C) l'Etat des démarches engagées sur le territoire

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale. Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du département et de la région.

Le déploiement des mesures des différents CIR dans le département a permis :

- La création de trois MSP labélisées (Seyne, Sainte-Tulle et Castellane). Trois projets engagés (Volonne, Digne-les-Bains et Sisteron). Deux contrats d'engagement de service public (CESP) et un contrat de praticien territorial conclus à ce jour. Formations des médecins à l'aide médicale d'urgence permettant une prise en charge en moins de 30 minutes (mise en œuvre des « médecins correspondants SAMU fin 2016).
- La création de 8 MSAP format classique (La Motte du Caire, Forcalquier, Pays de Seyne, Pays d'Entrevaux, Castellane, Vallée de l'Ubaye, Sisteron, St-André-les-Alpes) et une création de MSAP postale (Moustiers-Sainte-Marie). L'ouverture prochaine de 4 MSAP format postal (Allos, Reillanne, Valensole et Banon).
- Le raccordement de 105 écoles à l'ADSL, 2 raccordements par technologie satellite. Des moyens pour les écoles rurales (+5 emplois pour le 1^{er} degré pour la rentrée 2016/2017). 13 RPI dispersés (soit 27 écoles et 29 communes) et 3 RPI concentrés (soit 3 écoles et 11 communes). Signature d'une convention de ruralité le 28 novembre dernier en présence de Madame la Ministre Najat VALLAUD-BELKACEM, école du Castellet.
- Couverture des centres-bourgs en téléphonie mobile (50 communes bénéficiaires dans le département). Programme résorption des zones blanches (Uvernet Fours). Investissements à hauteur de 6,2 millions d'euros par le SMO PACA THD pour les opérations de montée en débit et pour le déploiement de la fibre sur l'ensemble du département (100 millions d'euros seront en tout investis entre 2014 et 2019 pour les départements des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes).
- Programme « Habiter mieux de l'ANAH » représente 305 logements anciens dégradés traités sur l'ensemble du département.
- Soutien à l'investissement public local : Fonds de soutien pour 7 projets départementaux retenus pour un montant global de 2,8 millions d'euros. DETR, plus de 7 millions d'euros alloués en 2015 et 2016, respectivement 172 et 156 projets d'équipement des territoires financés.
- Agriculture et Forêt : Mise en place de 4 groupements d'intérêt économique et environnemental (noisettes, plantes à parfum, safran et viande). En ce qui concerne les GIEE forestiers, trois projets sont identifiés et sont suivis par les services.
- Transition écologique et énergétique : 3 territoires labélisés TEPCV fin 2015, d'autres en devenir.
- Conforter le réseau des bourgs-centres et des villes moyennes : 3 projets retenus (Castellane, Forcalquier et Sisteron) pour un montant total de 1 864 875 euros, soit 55% du montant des investissements prévus par ces collectivités.

De nombreux dispositifs de contractualisation sont actuellement en cours sur le territoire de la nouvelle intercommunalité :

- **Le CPER** : couvrant la période 2015-2020, le contrat de plan PACA prévoit une enveloppe financière de plus de 1,658 milliards d'euros. Porté par l'Etat et la Région, accompagné par le Département, ce nouveau contrat est articulé autour de cinq axes suivants : **L'emploi et la jeunesse; Consolider l'économie régionale de la connaissance et les filières stratégiques ; Dynamiser l'accessibilité multimodale, Affirmer le cap de la transition écologique et énergétique, Assurer un développement solidaire des territoires.**
- **La CIMA/POIA** : pour la période 2015-2020, sur le territoire de la nouvelle intercommunalité cela représente une enveloppe de 3,6 millions d'euros en direction du Pays A3V et 8,3 millions d'euros en faveur du PNR Verdon (dont le périmètre coïncide en partie avec celui de la nouvelle intercommunalité). **La CIMA présente six grandes mesures recouvrant des orientations, des opérations concrètes et des dispositifs d'intervention publique.** Il s'agit de : l'évolution de l'offre touristique alpine, de la préservation des ressources et de la qualité de l'espace, de la protection contre les risques naturels, de la performance des filières pastorales et forestières, de l'emploi et des services contribuant à l'attractivité du massif et des actions transfrontalières et internationales.
- **Le CRET** : outil de contractualisation de la Région PACA, ce dispositif est doté de 1,4 millions d'euros sur l'échelle du territoire de la nouvelle intercommunalité et couvre la période 2015-2017, le but est de faire coïncider la temporalité du CRET avec le CPER. Le chef de file de ce contrat est l'association du Pays Asses-Var-Vaïre-Verdon. La stratégie territoriale du CRET 2015-2017 s'inscrit dans 4 axes prioritaires du dispositif et les projets suivants : **Impulser et accompagner la transition écologique et énergétique ; Favoriser un aménagement du territoire régional fondé sur le principe de la sobriété foncière ; Conforter les activités économiques et favoriser la création d'emplois ; Renforcer les solidarités et la sociabilité au sein des Territoires.**
- **Le Contrat « STATIONS DE DEMAIN »** : Moteurs du tourisme et plus largement de l'économie des hautes vallées, les stations doivent faire face aujourd'hui à un certain nombre de mutations et de difficultés. Afin de créer la nouvelle génération des stations de demain, la Région, à travers sa compétence de développement économique et d'aménagement du territoire, lance un contrat «Stations de demain» en partenariat avec les départements. Sur la période 2016-2020, ce sont près de 100 millions d'euros qui seront mobilisés pour soutenir cette transition. Porté par la Communauté de communes du Haut Verdon Val d'Allos, le contrat Station de demain qui a été signé avec la Région participe aux objectifs du CRET, de l'Espace Valléen. Il s'agit d'une part d'**optimiser les conditions d'exploitation améliorant l'offre de ski sur la partie commune aux deux composants de « l'Espace Lumière »** (stations de Praloup et du Val d'Allos), et d'autre part de **permettre l'adaptation du tissu économique au changement climatique via une diversification des activités** sur le territoire aujourd'hui très dépendantes du climat (promotion du tourisme vert, patrimonial, agritourisme, valorisation du bois ; artisanat).

- **Le Département** au titre de ses compétences dans les diverses composantes de l'aménagement territorial (voirie, collèges, itinérance, espaces naturels sensible, etc), des solidarités sociales et territoriales ou encore dans le cadre des missions qui lui ont été confiées (gestionnaire pour le compte de l'Etat de la réserve naturelle géologique de haute Provence) intervient au bénéfice de ce territoire et de ses habitants.

Concernant les opérations identifiées au contrat et celles à venir, il faut souligner l'appui qu'il pourra apporter aux porteurs dans le cadre de la mise en place d'une assistance technique à destination des communes et intercommunalités ainsi qu'au travers du fonds d'aide aux communes et de la mise en œuvre prochaine d'une contractualisation avec les territoires.



Charpente mélèze

Le projet de territoire se structure aujourd'hui autour de 6 axes principaux :

- **Développement et diversification du tourisme** : le territoire s'inscrit, en coordination avec le PNR du Verdon, dans le dispositif des « Espaces Valléens » afin de déployer une politique globale d'amélioration et de diversification de l'économie touristique (en complémentarité avec le programme LEADER et la valorisation de la marque de destination Grand Verdon). Dans la partie alpine du territoire, de nombreuses actions sont également menées en partenariat avec le Parc national du Mercantour. Grâce au contrat de station, les stations de sports d'hiver du Haut Verdon seront la modernisées et diversifieront leurs activités. Le programme « Espace Valléen » du Pays s'articulant en cohérence avec celui du PNR Verdon, permet l'élaboration et la mise œuvre d'une stratégie touristique à l'échelle des 5 intercommunalités et la professionnalisation des acteurs du secteur. Le territoire améliore son organisation et son attractivité via, notamment, la mise en réseau des offices de tourisme et la mutualisation des outils de communication (ex : Verdon tourisme). Cette stratégie s'appuie sur la valorisation des atouts naturels du territoire (activités de pleine nature, patrimoine géologique), mais aussi ses atouts culturels (cités Vauban, petit patrimoine et transhumance..). Le développement du label « Secrets de Fabriques » permet également la mise en tourisme du patrimoine industriel du territoire (musées, applications..). De manière complémentaire le label « Pays Gourmand » porté permet de valoriser à la fois la restauration locale et les circuits courts. Il s'agit enfin de développer l'offre d'hébergement touristique du territoire (notamment les sites de grande capacité) ou encore d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des saisonniers.
- **Optimisation des secteurs économiques et diversification des activités** : Il s'agit de lutter contre l'isolement des très petites entreprises (programme Leader) et de requalifier l'immobilier d'entreprise pour favoriser l'accueil de nouvelles activités, de permettre une couverture numérique de très haut débit, en particulier pour les entreprises et les services publics. Le projet de territoire vise également à mieux soutenir l'artisanat et les commerces de proximité (mesure du Comité interministériel à la ruralité), et permettre le développement des ressources et productions locales. Le soutien aux filières agricoles locales (appui à la transmission et à la reprise d'exploitations, transformation de la châtaigne, renforcement de la filière locale de viande ovine, développement des circuits courts..) constitue aussi l'un des objectifs prioritaires du projet de territoire dans le domaine économique. La filière bois (construction, commercialisation, dessertes...) représente un enjeu important pour l'ensemble du territoire (mesure du Comité interministériel à la ruralité) qu'il convient de renforcer. Par ailleurs, la ligne de chemin de fer (train des pignes) qui traverse le territoire constitue un axe structurant pour les activités économiques comme pour les communications qu'il sera important de développer dans les prochaines années. Les gares du territoire cumulent de nombreux potentiels : portes d'entrée touristiques, présence de la fibre optique et d'un patrimoine bâti ferroviaire en friche. Dans le cadre du contrat d'axe (région), des opérations d'aménagement des secteurs gare devront ainsi être réalisées pour développer les synergies locales et complémentaires le long du tracé (développement de l'intermodalité, réhabilitation de bâtiments et accueil de porteurs de projets).
- **Mise en œuvre de la transition écologique et énergétique** : Le territoire s'inscrit dans la poursuite de démarches initiées ces dernières années en s'appuyant notamment sur le PCET départemental et sur les programmes TEPCV (2 phases mobilisées en 2016), afin d'engager des actions ciblées sur : la performance énergétique des équipements et espaces publics, mais

aussi des habitations (en lien avec la plateforme inter-territoriale de rénovation énergétique), les actions de sensibilisation, les véhicules électriques, la production d'énergie renouvelable, le développement de projets alimentaires territoriaux (mesure du Comité interministériel à la ruralité), et la structuration d'un réseau d'acteurs (production/distribution/transformation). Dans ce domaine, le développement du bois énergie constitue une des priorités du projet de territoire et devra se traduire localement par la création d'une ou plusieurs plateforme(s).

- **Optimiser et renforcer l'offre de mobilité douce, collective et alternative** : En continuité avec les actions et travaux réalisés ces dernières années (coopération autour des chemins de fer de Provence, contrat d'axe), il s'agit d'accompagner la promotion des modes de déplacement collectifs existants (bus régionaux et départementaux, covoiturage, train, etc.), de développer l'intermodalité notamment à partir des gares du territoire, et de favoriser l'usage de véhicules à faible empreinte écologique (vélos, voitures électriques..) notamment via l'appui financier du programme TEPCV. Cette stratégie vient accompagner le déploiement par le SDE 04 de plusieurs bornes de recharge de véhicules électriques dans le territoire de la future CCAPV.
- **Aménagement du territoire et urbanisme durable** : Dans la continuité de deux OPAH et des études de prospective territoriale menées par le Conseil de développement, le territoire a défini des axes d'interventions prioritaires en faveur de la revitalisation de centres-bourg, de l'amélioration des espaces publics et de l'urbanisme villageois, avec une priorité vis à vis des projets favorisant la mixité des usages et le lien intergénérationnel ; l'amélioration qualitative et quantitative des capacités d'accueil saisonnières et permanentes dans une optique de juste équilibre entre résidences secondaires et hébergements touristiques d'une part, et d'accueil de population permanente d'autre part ; la mise en œuvre d'un Plan local de l'urbanisme intercommunal (PLU-I du Moyen-Verdon).
- **Renforcement des solidarités et de la sociabilité** : En matière de services à la population le territoire entend poursuivre les efforts engagés par les collectivités locales afin de maintenir et d'améliorer l'offre de services publics de proximité : en renforçant son réseau de Maisons de Services au Public (mesure du Comité interministériel à la ruralité) et les opérateurs qu'elles mobilisent, en soutenant le développement des points multiservices du territoire (et des bistrotts de pays); en développant les services de santé ; en développant des services liés à la jeunesse et aux familles, en créant des équipements sportifs, en développant une offre culturelle locale de qualité (mesure du Comité interministériel à la ruralité) et des espaces d'accueil, de valorisation et de production adaptés (salles d'activités culturelles).

Les actions mises en œuvre dans le cadre de ce projet de territoire nécessitent de mobiliser **une ingénierie de développement adaptée** (1 ETP), afin d'accompagner et de coordonner l'élaboration, la mise en œuvre, puis l'évaluation des projets qui seront financés et/ou suivis dans le cadre du contrat de ruralité. Les moyens dédiés à cette ingénierie seront mobilisés dans le cadre du Contrat de ruralité par la future Communauté de Communes issue de la fusion des 5 intercommunalités signataires.

II) Objectifs et plan d'actions du présent contrat de ruralité

Dans une logique de projet de territoire, le contrat définit **des objectifs** pour les 6 thématiques prioritaires énumérés ci-dessous (ainsi que celles qui ont été retenues supra au titre des enjeux locaux) :

1. L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc);
2. La cohésion sociale ;
3. La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs;
4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire;
5. La transition écologique et énergétique;
6. L'accès aux services publics et marchands et aux soins;

Afin d'atteindre ces objectifs, des **actions concrètes et opérationnelles vont être présentées infra**. Eu égard au diagnostic du territoire (voir supra), les élus ont pris le parti d'appuyer, pour la première année du contrat, des projets prêts pour l'ensemble à exécution et, répondant à des priorités identifiées. Ainsi, se basant sur le diagnostic pour 2017, l'accent est porté sur les thématiques suivantes : attractivité du territoire, cohésion sociale, revitalisation des bourgs centres et transition écologique/énergétique.

Avant de présenter l'ensemble, **il est opportun de préciser que la présence d'un projet au présent contrat ne vaut, ni demande de subvention au titre du contrat de ruralité ni, à plus forte raison, décision d'attribution de subvention au même titre.**

S'agissant d'un document prospectif, l'objet est d'identifier, trouver les appuis au travers des partenaires au contrat (voir supra) pour faire aboutir les dossiers. **Le volet financement du contrat de ruralité, prévu, fera l'objet d'une annexe financière qui devra être établie au premier trimestre 2017, par le comité de pilotage du présent contrat (voir infra).**

Néanmoins, il est indispensable de présenter l'état initial des plans de financement desdits projets, afin d'identifier des solutions de compléments et, à titre subsidiaire prévoir une aide spécifique « contrat de ruralité ». Cette dernière sera étudiée par le comité de pilotage pour avis et, devra faire l'objet d'un dépôt de demande près Monsieur le Sous-Préfet de Castellane, qui décidera in fine, de l'attribution des fonds en fonction de l'enveloppe décidée par Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence pour le territoire de la future intercommunalité.

1. Développement de l'attractivité (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme, etc.)

ACTIONS ENVISAGÉES DÈS 2017 AU TITRE DU CONTRAT DE RURALITÉ :

Plusieurs opérations prioritaires visant d'une part l'optimisation des secteurs économiques et la diversification des activités et, d'autre part, le développement et la diversification du tourisme relèvent du volet « Développement de l'attractivité » et sont sélectionnées par le territoire au titre du Contrat de ruralité pour l'année 2017.

Optimisation des secteurs économiques et diversification des activités

- Située au sein de la Communauté de Communes du Haut Verdon Val d'Allos (CCHVA), **la Zone d'Activités de Villars-Colmars** constitue un projet de premier plan pour l'ensemble de la future intercommunalité. Ce projet (soutenu dans le cadre du CRET) vise en particulier à accueillir plusieurs entreprises de la filière bois (première et deuxième transformation, atelier relais, espace de stockage) et participera ainsi non seulement au développement de l'activité économique dans le Haut Verdon mais également à la structuration de la filière bois, ce qui relève d'un enjeu de niveau intercommunautaire. En outre, le projet vise à alimenter les entreprises de la ZA en Très Haut Débit. Une première visite de chantier ayant été effectuée par l'équipe technique de PACA THD fin août 2016, il est prévu de livrer l'équipement au second semestre 2017.
- Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, la Communauté de Communes du Moyen Verdon (CCMV) a entrepris de réaliser une Maison de Produits de Pays sur la commune de Castellane, qui sera aménagée en réhabilitant un bâtiment de caractère situé en entrée de ville. Ce projet, dont la faisabilité économique et architecturale a été démontrée en 2015 par une étude financée au travers du dispositif LEADER, est conduit depuis son commencement en relation étroite avec un réseau de producteurs et d'artisans locaux animé en partenariat avec les chambres consulaires. Le projet consiste à mettre à disposition des professionnels un espace de travail adapté à leurs besoins, et à valoriser auprès de la population permanente et touristique les productions agricoles et artisanales du territoire en favorisant les circuits courts. L'objectif général de l'opération est ainsi de proposer un outil de développement économique local susceptible de conforter les activités existantes, de participer à l'émergence d'activités nouvelles et à la création d'emplois. Ce projet contribuera en outre au développement de synergies entre différents acteurs au travers de la mise en relation des producteurs, artisans et commerçants avec la population permanente et touristique.
- Cette opération est à relier avec un autre projet de la CCMV qui consiste en l'aménagement d'un atelier artisanal à l'étage de la Maison de Produits de Pays. S'inscrivant dans une démarche architecturale commune et poursuivant les mêmes objectifs en matière de valorisation économique des productions du territoire, ce projet correspond à une demande en locaux permanents, difficiles à trouver sur Castellane compte tenu de

la concurrence avec des activités qui s'implantent de façon très saisonnière durant la période estivale. Il permettra d'accueillir deux entreprises artisanales et donc en ce sens de maintenir ou créer plusieurs emplois.

La demande de permis de construire portant sur l'aménagement du bâtiment qui sert de support aux deux opérations est actuellement en phase de finalisation par l'équipe de maîtrise d'œuvre, en vue de son dépôt avant la fin de l'année 2016.

- **La rénovation d'une ferme communale et l'aménagement d'un atelier de production de fromage de chèvre** est un projet porté par la commune de Val de Chavagne depuis plusieurs années. Commune parmi les moins peuplées du Pays A3V, Val de Chavagne ne dispose plus d'aucun siège d'exploitation agricole professionnelle sur son territoire (contre 9 en 1988). Dans ce contexte, l'objectif de la commune et du Pays A3V (soutenu dans le cadre du CRET) consiste ainsi à réinstaller une exploitation agricole sur la commune pour redonner vie à la Bastide inoccupée depuis plusieurs dizaines d'années, à créer une activité économique sur la commune et y installer une famille, et à permettre ainsi un entretien du paysage autour du site classé du château de Castellet-Saint-Cassien. Après l'acquisition récente du terrain et de la Bastide par la municipalité, ce projet entre dans sa phase finale et sera réalisé en 2017 et 2018. Il permettra l'installation d'un élevage caprin pastoral en agriculture biologique avec une transformation fromagère et une distribution en circuits courts.

Développement et diversification du tourisme

- **Aménagement paysager et sanitaire du belvédère de Mayreste à La Palud sur Verdon :** site touristique de renommée mondiale, les Gorges du Verdon accueillent plus de 600 000 visiteurs par an. Cette fréquentation très élevée nécessite des aménagements visant à la sécurité et au confort des visiteurs, à la préservation des paysages et à la qualité des écosystèmes. Du fait de l'importance du site, cette action constitue une des priorités du territoire. En relation étroite avec la stratégie « Espace valléen » du Parc du Verdon (objectif Label Grand Site) et le programme « LEADER Grand Verdon », le Parc naturel régional du Verdon et la Commune de La Palud sur Verdon souhaitent ainsi améliorer l'accueil du public au belvédère de Mayreste et au départ du sentier Blanc-Martel à La Maline, via des travaux d'installation et d'intégration paysagère de toilettes sèches et la mise en place d'une signalétique et petit équipement réalisés en 2017.
- **Création d'un espace tourisme activités loisirs et détente à Méailles :** Situé à proximité de l'espace naturel sensible support d'activités touristiques et sportives des grès d'Annot, le village pittoresque de Méailles souhaite réaliser plusieurs aménagements permettant à la fois de mieux accueillir localement les touristes de passage et les familles (aménagement d'un emplacement pour l'accueil des camping-cars ; création d'emplacements de stationnement) en même temps qu'une amélioration du bien vivre ensemble à l'année pour les habitants : création d'une aire multi-sport ; création d'une voie de circulation piétonne, aménagement de plateformes pour jeux de groupes et de détente...).

- **Rénovation d'un bâtiment communal et d'un gîte communal à La Rochette :** Petit village « perché » et isolé, situé à une trentaine de minutes d'Entrevaux, la commune de La Rochette est une commune très majoritairement résidentielle qui souhaite développer l'activité touristique sur son territoire (création de sentiers d'interprétation du paysage et de valorisation de la biodiversité locale bénéficiant de TEPCV). Dans cette optique, la commune souhaite réhabiliter un bâtiment communal et y créer un gîte destiné à accueillir les touristes.

AUTRES ACTIONS PRÉVUES DE 2017 À 2019, S'INSCRIVANT DANS LA STRATÉGIE DU TERRITOIRE :

- « Voir le Verdon en Grand » (PNR du Verdon) : schémas d'interprétations des sites, requalification et aménagement des belvédères, signalétiques, valorisation du patrimoine (naturel, gastronomique, géologique, archéologique...). Création d'itinéraires de Grande Randonnée (GR) autour des plus beaux sites du territoire, supports de promotions de l'écotourisme, communication dans les « villes portes ».
- Aménagement et développement d'un centre multi-activités à Ratery (contrat de station) à Colmars les Alpes
- Aménagement touristique du Lac des Sagnes à Thorame Haute
- Aménagement et réhabilitation environnementale du centre équestre à Allos
- Réhabilitation du centre de vacances « le chalet Sainte Brigitte » (CLAJ) à Allos
- Requalification de la zone d'activités de Chaudane à Castellane
- Aménagement de nouveaux locaux pour l'Office de tourisme et de la Maison de la Nature et du Patrimoine à Castellane
- Restructuration de la base nautique du Cheiron à Castellane et aménagement de la base nautique de Saint Julien du Verdon
- Seconde tranche d'aménagement architectural et muséographique du Musée de La Minoterie de La Mure Argens



Musée de la Minoterie - La Mure Argens - Secrets de Fabriques

2. Cohésion sociale

ACTIONS ENVISAGÉES DÈS 2017 AU TITRE DU CONTRAT DE RURALITÉ :

- **Aménagement d'une salle d'activités polyvalente à Saint Julien du Verdon :** La commune de Saint Julien du Verdon prévoit de construire un bâtiment communal qui accueillera une nouvelle salle d'activité polyvalente. Construit dans les années 1970, le local utilisé actuellement par la municipalité, par les nombreuses associations locales et par les habitants qui y organisent toutes sortes de manifestations, événementiels et rencontres, ne permet plus en effet de répondre aux besoins de la commune. D'une part, son état n'est plus compatible avec les normes d'accessibilité en vigueur et, d'autre part, la surface disponible est insuffisante pour permettre la tenue des manifestations qui s'y déroulent. Le nouvel équipement permettra non seulement d'accueillir le public dans de meilleures conditions, mais aussi d'offrir un cadre de qualité pour la tenue des animations qui y sont organisées et le développement de celles-ci au sein de la commune. Lieu de vie, de rencontres et d'animations essentiel pour la commune, la nouvelle salle d'activité permettra de renforcer le lien social et les échanges entre les habitants.
- **Place de village et salle des fêtes à Sausses :** Confrontée depuis de nombreuses années à une véritable exigüité des locaux de la mairie qui complique fortement les réunions du conseil municipal mais aussi les célébrations des mariages et autres réunions, la commune de Sausses souhaite créer une salle polyvalente à proximité du village afin de réaliser ses réunions dans de bonnes conditions. Cet équipement et ces aménagements amélioreront également grandement les conditions d'accueil des manifestations publiques, dont certaines dépassent de beaucoup le cadre communal et bénéficient à l'ensemble de la vallée du Haut Var, comme le festival de Sausses « les Arts perchés ».
- **Rénovation d'un bâtiment communal avec aménagement d'un gîte, d'une salle multi-activités et d'une aire de jeux à Saint Benoît :** Située à la jonction de la haute vallée de la Vaire et de la haute vallée du Var, la commune de Saint-Benoît est à dominante résidentielle. Pour renforcer les liens entre les habitants tout au long de l'année, développer le tissu associatif et mieux organiser des manifestations culturelles (théâtre, spectacles, expositions...) et sportives, les élus et les habitants ont pour projet de réaliser une salle multi-activité au sein du bâtiment de l'ancienne école du village. Ce projet comprend également l'aménagement d'un gîte au premier étage pour accueillir les touristes et d'une aire de jeux pour les enfants sur la Place de la Tour où se dresse l'ancienne école. Ce projet doit ainsi contribuer au maintien et au développement de la population du village.
- **Rénovation d'un bâtiment communal et création d'une salle d'activités culturelles :** Surplombée d'une spectaculaire citadelle Vauban qui domine la vallée du Var, la cité d'Entrevaux classée Villages et Cités de Caractère, compte parmi les sites touristiques les plus fréquentés du territoire. C'est dans ce contexte que la commune d'Entrevaux souhaite aménager un bâtiment communal pour en faire une salle culturelle au cœur de la vieille ville. Cet équipement permettra à la fois d'accompagner le développement touristique de la ville en diversifiant l'offre culturelle durant la période estivale (expositions, animations...), et constituera également une salle adaptée aux nombreuses activités culturelles et associatives des habitants durant le reste de l'année.

AUTRES ACTIONS PRÉVUES DE 2017 À 2019, S'INSCRIVANT DANS LA STRATÉGIE DU TERRITOIRE :

Plusieurs équipements structurants doivent être réalisés dans les prochaines années (2018 et 2019). Parmi eux figurent plusieurs équipements sportifs : construction d'un terrain multisports à Clumanc, d'une halle des sports à Saint André les Alpes et d'un gymnase à Annot. De même, certains bâtiments accueillant du public devront être réhabilités ou construits : nouveaux locaux pour la mairie d'Angles, nouveaux locaux de la mairie et salle polyvalente pour la commune de La Garde.



Envol VTT © R. NIGRI

3. Redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité

Maintenir le dernier commerce de proximité ou en créer quand il n'y en a plus représente un enjeu fondamental dans de nombreuses communes très peu peuplées du territoire : c'est une condition importante du maintien de la population locale, voire d'un renouveau démographique. C'est ainsi à la fois un enjeu économique et un enjeu social, c'est pourquoi appuyer à la réalisation de ce type d'opérations constitue l'une des priorités du projet de territoire.

ACTIONS ENVISAGÉES DÈS 2017 AU TITRE DU CONTRAT DE RURALITÉ :

- **Aménagement d'une boulangerie biologique et d'un point multiservices à La Mure-Argens** : Afin de redynamiser le cœur de village et de développer le tissu économique local actuellement dépourvu de commerces de proximité, la commune de La Mure-Argens a décidé d'aménager un local professionnel qui permettra d'accueillir une boulangerie biologique et un point multiservices. La commune est ainsi en train de finaliser l'acquisition d'un bâtiment idéalement situé dans la rue principale du village qui servira de support à l'aménagement de ce commerce. Accolé à l'ancien four à pain communal récemment restauré par la municipalité et auquel il sera relié, ce bâtiment se prête tout particulièrement à l'installation d'une telle activité. Au-delà des objectifs poursuivis en matière de développement économique, ce projet s'intègre dans une démarche plus globale de valorisation et de redynamisation du centre ancien de la commune, cette dernière prévoyant différents travaux d'aménagement en vue de rendre la grand rue semi piétonne et de favoriser son accessibilité par l'aménagement de stationnements à ses extrémités. Enfin, il est à noter que cette opération doit permettre de développer des synergies avec le Musée de la Minoterie récemment aménagé sur la commune par la Communauté de Communes du Moyen Verdon dans le cadre du label Secrets de Fabriques.
- **Aménagement du bistrot de Pays & point multiservices à Rougon** : Située au bord des Gorges du Verdon, à près de 30 minutes du premier Bourg-centre, cette petite commune très résidentielle bénéficie depuis quelques années d'un « point multiservices-bistrot de pays et restaurant ». De propriété communale, ce point multiservices est à la fois indispensable durant l'hiver en permettant aux habitants l'accès à des produits et à des services de première nécessité, et en été car il constitue pour la commune l'une des rares animations et activités économiques du village. Mais la commune a connu des vicissitudes dans la gestion du point multiservices, et depuis 1997, plusieurs gérants se sont succédés, en particulier pour des questions liées aux aménagements intérieurs inadaptés. Considérant les difficultés rencontrées au cours de ces dernières années dans la gestion de l'établissement, la municipalité a souhaité, avec le soutien technique du Pays, réaliser en 2017 les travaux d'aménagement et de mise aux normes nécessaires pour assurer la viabilité de cette structure.
- **Aménagement du bistrot de Pays à Senez** : Actuellement dépourvue de tout commerce de proximité, la commune de Senez prévoit d'aménager un Bistrot de Pays dans un bâtiment situé au centre du village dont elle a fait l'acquisition. Envisagée depuis plusieurs années, cette opération a fait l'objet d'une étude d'opportunité et de faisabilité architecturale et

économique réalisée en 2012-2013 et financée au travers du programme LEADER, qui a permis de démontrer l'intérêt et la viabilité d'un tel projet. Consistant en l'aménagement d'un bistrot de Pays, mais également d'une salle polyvalente et d'un logement communal au sein du même bâtiment, le projet participera au développement économique et social du territoire par la création d'une activité à l'année sur la commune avec emplois induits, mais aussi par la mise en place d'un service de proximité et d'un lieu de sociabilité permettant de conforter le lien social en cœur de village, d'améliorer l'attractivité de la commune vis-à-vis de l'extérieur et de favoriser l'accueil de nouveaux habitants.

AUTRES ACTIONS PRÉVUES DE 2017 À 2019, S'INSCRIVANT DANS LA STRATÉGIE DU TERRITOIRE :

- Aménagement d'un Bistrot de Pays à La Mure Argens.



Point multiservices de Rougon

4. Mobilités

- Dans un territoire de faible densité relativement enclavé tel que le Pays A3V, l'un des enjeux de plus en plus prégnants réside dans la diversification des alternatives à la voiture individuelle. Ceci à la fois pour faciliter les déplacements des habitants les plus démunis, pour développer l'offre touristique et pour accompagner la stratégie de transition écologique du territoire. La stratégie à l'œuvre aujourd'hui consiste en particulier à conforter l'usage de la ligne de train existante (chemins de fer de Provence), notamment en direction de la clientèle touristique : réalisation de cartes, de plaquettes touristiques en 2015 et 2016, et l'édition en 2017 du « Guide du Routard du Train des Pignes ».

AUTRES ACTIONS PRÉVUES EN 2017 S'INSCRIVANT DANS LA STRATÉGIE DU TERRITOIRE :

- **Le Parc Naturel Régional du Verdon** prévoit dans son opération « Voir le Verdon en Grand » des solutions afin de faciliter les parcours, et a décidé de se doter d'un schéma de mobilité touristique durable, le but étant de valoriser 10 initiatives pour venir dans le Verdon sans voitures.
- **CPER Chemins de fer de Provence :** Le CPER initial faisait état d'un investissement de 55 millions d'euros, revu à la hausse à mi-parcours pour un montant supplémentaire de 5,75 millions d'euros, soit un total estimé à 60,75 millions d'euros. Le Département des Alpes de Haute Provence a apporté un financement de 7,75 millions d'euros dans ce cadre. L'ensemble des opérations a été mené en maîtrise d'ouvrage directe par le service des Chemins de fer de Provence à la Direction des Transports et des Grands Equipements, via des appels d'offres et en portant une attention particulière aux dimensions sociales et environnementales : recrutement d'ouvriers au chômage, tri, recyclage, étude d'impact... 101 km de rails neufs ont ainsi été posés sur les 150 reliant Nice à Digne, via Plan-du-Var, entre 2008 et 2015. Sur les 264 passages à niveaux du tracé, un diagnostic de 10 d'entre eux, automatisés, a été effectué, 10 autres sont en cours d'automatisation cette année et celui de Pont Charles Albert, dans la plaine du Var, est automatisé.

La poursuite de la régénération de la partie inter urbaine est naturellement inscrite au CPER 2015-2020, avec un budget prévisionnel d'un peu plus de 33 millions d'euros, dont 4 millions du Département des Alpes de Haute Provence liés à l'amélioration du niveau de service (horaire du matin adapté à des déplacements domicile travail). Le développement de la ligne dans sa partie péri-urbaine, avec une estimation de 44 millions d'euros pour les infrastructures et 45 millions d'euros pour les matériels et les investissements directs de la Région.

Le territoire est en pleine réflexion à la mise en place d'un plan de déplacement rural, 9 gares sont desservies par les Chemins de Fer de Provence, situées à des points stratégiques, elles pourraient dans un futur proche servir de base de travail pour désenclaver les vallées et, faciliter les mobilités.

Dans les prochaines années (2018 et 2019), il s'agira d'aménager les secteurs gares (contrat d'axe de la Région) et de proposer des locations de vélos et de voitures électriques à partir de ces gares pour relier les villages et les pôles touristiques du territoire. Enfin, d'autres projets sont également en réflexion, comme par exemple la mise en place de « l'autostop sécurisé » concernant les axes de circulation les plus fréquentés par des déplacements pendulaires, ou encore la réalisation « d'un plan de mobilité rurale » pour doter le territoire d'une stratégie globale dans ce domaine. Plusieurs liaisons douces pourraient également être réalisées : aménagement d'une passerelle piétonne à Annot, aménagement d'une liaison piétonnière urbaine reliant les principaux pôles de services de la commune, mais aussi la plage du Plan à Saint André les Alpes, mise en place de « 10 initiatives pour venir dans le Verdon sans voiture » et création de boucles cyclables locales par le PNR du Verdon...



Chemin de fer de Provence © Région PACA F. Pauvarel

5. Transition écologique et énergétique

La transition écologique et énergétique constitue aujourd'hui pour les 5 EPCI signataires du Contrat de ruralité une priorité de développement. Réunies au sein du Pays A3V qui porte depuis 2015 **une stratégie de transition énergétique** avec le Parc naturel régional du Verdon, nombre de collectivités du territoire se sont en effet engagées en 2016 et 2017, avec l'appui du dispositif TEPCV, à réaliser des projets de réhabilitation énergétique ou de construction de bâtiments publics exemplaires sur le plan écologique. Certains de ces projets dont les travaux débiteront dès 2017 nécessitent néanmoins un appui financier complémentaire pour être consolidés. C'est dans cette optique que plusieurs opérations de grande envergure sont proposées au titre du Contrat de ruralité.

ACTIONS ENVISAGÉES DÈS 2017 AU TITRE DU CONTRAT DE RURALITÉ :

- **Création d'une salle multi-activités intercommunale à Barrême** : Dans le cadre de sa compétence en matière d'équipements sportifs, la Communauté de Communes du Moyen Verdon a décidé de créer une **salle multi activités** qui viendra compléter le maillage du territoire intercommunal. Cet équipement fait actuellement défaut sur la commune qui occupe cependant une place de bourg centre au cœur des Hautes Vallées de l'Asse. L'aménagement de la salle multi activités permettra de répondre aux besoins des habitants de Barrême et des communes avoisinantes en matière de pratiques sportives et d'animations culturelles. L'équipement sera également mis à disposition dans le cadre des regroupements pédagogiques mensuels opérés entre les écoles de la vallée au sein de l'établissement scolaire de Barrême. Il profitera enfin au développement aux associations et clubs locaux, demandeurs d'un équipement de ce type pour développer les activités sportives et culturelles qu'ils proposent. La Communauté de Communes souhaite réaliser cet équipement au travers d'une démarche de construction éco exemplaire qui permettra d'optimiser la performance énergétique du bâtiment avec un objectif RT 2012 – 20%. Le projet est à ce titre fléché en réponse à l'appel à projets Territoires à Energie Positive et pour la Croissance Verte (TEPCV).
- **Réhabilitation écologique du village vacances du Pré Martin à Annot** : Le village vacances d'Annot est situé sur les hauteurs de la commune, dans le secteur dit Pré Martin. Il comprend un grand bâtiment qui, pour sa première moitié, est occupé par l'école maternelle et l'école primaire et, pour sa seconde moitié, consacré au village de vacances et 50 bungalows répartis en contrebas. Les bungalows sont conçus pour recevoir des groupes de 4 personnes. Ce site propose une capacité d'accueil d'environ 250 personnes. Cela constitue la seule structure d'hébergement capable d'accueillir des cars ou des séminaires entre Nice et Digne-les-Bains. L'ensemble du site est propriété de la commune d'Annot. Ces bâtiments sont utilisés environ 8 à 10 mois de l'année. L'ensemble du développement d'Annot est donc lié de près à la vie de cette structure qui, par sa présence, nourrit le tissu économique, culturel et touristique. Aujourd'hui vétustes pour une grande partie d'entre eux, les bungalows du Pré-Martin nécessitent d'être réhabilités. Propriétaire du site, la commune a pour projet avec le gestionnaire (et le soutien du Pays) de réaliser en 2017 et 2018 une première phase de réhabilitation écologique pour 25 des 50 bungalows du site et sera soutenue à ce titre par TEPCV.

- **Rénovation énergétique et mise en accessibilité d'un bâtiment communal (mairie, salle polyvalente, logement) à Blieux** : La commune de Blieux est propriétaire d'un bâtiment qui accueille à la fois la mairie, un logement communal et une salle polyvalente. Ce bâtiment situé au cœur du village est actuellement très mal isolé, causant de fortes déperditions thermiques, et non accessible aux personnes à mobilité réduite. En cohérence avec les orientations de l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP) de la commune et afin d'améliorer l'efficacité énergétique de l'ensemble du bâtiment, la municipalité a décidé de procéder à sa rénovation énergétique et à sa mise en accessibilité. De par les différentes vocations du bâtiment et la centralité des fonctions qu'il regroupe pour les habitants, l'opération concourt au renforcement du lien social au sein de la commune.

AUTRES ACTIONS PRÉVUES DE 2017 À 2019, S'INSCRIVANT DANS LA STRATÉGIE DU TERRITOIRE :

Dans le cadre du programme d'actions TEPCV, porté par le Pays A3V et le PNR du Verdon, de nombreuses opérations seront réalisées en 2017 et 2018, portant sur : la construction de bâtiments à Haute qualité environnementale (ex : atelier technique de Beauvezer, salle multiactivités de Barrême), la réhabilitation de bâtiments publics (école de Barrême, ancienne mairie à Braux, et à Thorame Basse), la rénovation des parcs d'éclairage public (à Rougon et à Allons), des aménagements valorisant la biodiversité (à La Rochette et à La Mure Argens), des actions de sensibilisation environnemental (PNR du Verdon) ainsi que la création d'un fonds de soutien destiné aux initiatives collectives de transition (PNR et Pays). En outre, en partenariat avec le Pays Dignois et le Parc Naturel Régional du Verdon, plusieurs intercommunalités (dont trois du Pays A3v), finalisent l'étude de faisabilité pour la mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat.

Par ailleurs, plusieurs productions énergétiques à partir de l'hydraulique sont à l'étude et pourraient être développées dans les prochaines années sur le territoire : le projet de modernisation de l'alimentation électrique du refuge d'Allos (installation d'une pico-centrale hydroélectrique), projet de création d'une seconde microcentrale hydroélectrique à Allos (réservoir du Villaro) permettant notamment d'alimenter la production de neige de culture, ou encore le projet de création d'une microcentrale hydroélectrique portée par l'ASA de Méailles.

Projet de Champs Photovoltaïque : Initié par la commune de Peyroules et Solairedirect, ce projet localisé sur du foncier communal découle d'une forte volonté des élus de développer les énergies renouvelables. Ce projet s'inscrit parfaitement dans la volonté politique départementale et régionale de développement des énergies renouvelables. Sa conception du projet a fait l'objet d'une large concertation avec les acteurs du territoire notamment à travers les présentations au guichet unique départemental lors des sessions de Novembre 2015 et d'Avril 2016 (DREAL PACA, DDT 04, Parc Naturel Régional du Verdon...).

Des expertises écologiques, paysagères et hydrauliques menées depuis février 2015 ont permis de définir un projet final parfaitement intégré à son environnement. Sur une zone d'étude d'environ 60 ha, le parc solaire occupera une surface d'environ 22 ha, résultat de la prise en compte des contraintes techniques mais également dans l'objectif de préserver les secteurs d'enjeux (Faune/Flore, Paysage, hydraulique...) et de mettre en place des mesures d'accompagnement (implantation de panneaux pédagogiques, pacage ovin...). Cette emprise finale résulte donc de l'approche croisée des enjeux naturels, paysagers, hydrauliques et techniques. Pour sa construction et sa mise en service, le parc solaire devra attendre la construction du poste source électrique par RTE dont l'implantation définitive sera validée à l'automne 2016 et la construction finalisée selon sa programmation en 2019/2020.

6. Accessibilité aux services et aux soins

Territoire rural de faible densité, très éloigné des centres urbains, le Pays A3V mène depuis de nombreuses années de multiples actions dans le domaine des services aux populations : santé, emploi, transport, actions culturelles... Ces activités relèvent en grande partie de 2 champs d'actions : les Maisons de services à la population dont le réseau est coordonné actuellement par le Pays et les actions culturelles, qui sont organisées et animées par l'association culturelle du Pays. Ces services et aménités constituent des fondamentaux pour la vie quotidienne des habitants et conditionnent également l'attractivité du territoire dans la durée.

- **Le réseau des Maisons de Services à la Population (MSAP)** : Organisé et animé depuis 2008 par le Pays A3V en partenariat avec le Conseil départemental dans le cadre des Relais de Services Publics (RSP), le réseau RSP, transformés aujourd'hui en MSAP, « maille » aujourd'hui l'ensemble du territoire et accueille de nombreux opérateurs publics et privés. Il est structuré sous la forme de 3 MSAP : la première est à Saint André les Alpes (avec des permanences complémentaires à Beauvezer et Allos), la seconde à Castellane, et la troisième est répartie à Entrevaux et à Annot. Ce réseau permet de maintenir et d'apporter des services au plus près de la population. Les organismes et services mobilisés sont les suivants :
 - Les Services Sociaux : Services Sociaux du Conseil Départemental : Assistantes Sociales, Protection Maternelle Infantile, Service social de la CARSAT sud-est (Caisse Assurance Retraite et Santé au Travail).
 - Emploi – Formation : Pôle Emploi (dans le cadre du suivi mensualisé du demandeur d'emploi), Mission Locale, CAP EMPLOI, l'Espace Rural Emploi Formation, le Conseil Départemental dans le cadre du suivi des bénéficiaires du RSA.
 - Santé et santé mentale : PMI (Conseil Départemental), le Centre Médico-psychologique pour adultes de l'hôpital de Digne-les-Bains, SESSAD (Soins pour enfants handicapés).
 - Permanences Administratives : la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Caisse de Mutualité Sociale Agricole (permanences par visio), SPIP Service pénitentiaire.
 - Professionnels : Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Plateforme d'Initiatives Locales.
 - Logement : Permanences juridiques du Département (LOGIAH)

En outre, les usagers ont la possibilité d'accéder gratuitement à une connexion internet pour réaliser leurs démarches administratives en ligne. L'accès est possible pendant toute la durée d'ouverture de la MSAP.

- **L'accès à la culture** : l'association Art et Culture Fabri de Peiresc est une association culturelle à l'échelle des 41 communes de la future intercommunalité (voir annexe 1). Elle a été créée en 1998, à l'initiative des élus du territoire devenu par la suite, le Pays A3V. L'association tient compte de ces contraintes et s'adapte pour être en mesure de proposer aux communes les plus enclavées une offre culturelle de qualité. Elle a pour objet d'élaborer, d'animer et d'évaluer des projets culturels, scientifiques et éducatifs, ainsi que de programmer et de

diffuser des manifestations dans tous les domaines artistiques et culturels tout au long de l'année. Elle développe une programmation artistique professionnelle pluridisciplinaire qui se compose de saisons culturelles et de temps forts, de projets culturels à destination de tous (personnes hospitalisées, collégiens, écoliers), de l'appui aux projets culturels des associations, acteurs privés et collectivités, de la mise en réseau des médiathèques ;

L'association souhaite ouvrir des temps d'accueil pour un ou des artiste(s) en résidence, afin de participer au soutien à la création et d'inviter, à travers un regard d'artiste, à repenser le territoire et ses composants et incarner les missions de l'association que sont la dynamique du lien et la rencontre avec l'autre, avec l'art, par le sensible. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée aux projets susceptibles de tisser des liens avec les habitants du territoire, soit au cours du processus de création (ateliers, rencontres, etc.), soit par le biais de la trace laissée sur le territoire par le temps de résidence. Le processus de création d'une oeuvre pourra ainsi être rendu visible pour les habitants, voire même leur être ouvert.



Mouvements T - Villars-Colmars © R. NIGRI

AUTRES ACTIONS PRÉVUES DE 2017 À 2019, S'INSCRIVANT DANS LA STRATÉGIE DU TERRITOIRE :

- **MSAP Postale** : L'ouverture de cette maison de service au public aura lieu le 21 décembre 2016. De nombreux opérateurs ont répondu à l'appel comme Pôle Emploi, la CAF, la CARSAT et la MSA. D'autres opérateurs nationaux et/ou locaux pourront à terme rejoindre le dispositif afin d'offrir toujours plus de services à la population et permettre un accès facilité aux services publics.
- **Le Groupe LA POSTE** : La Poste s'engage à la mise en place de tablettes numériques dans toutes les agences postales communales, pour un accès digital facilité. A l'occasion d'une mutualisation de services (mutualisation de l'agence postale communale avec le secrétariat de la mairie et/ou l'office du tourisme et/ou la bibliothèque, etc.), une contribution financière pourra être allouée à la collectivité dans le cadre du fonds de péréquation. De nouveaux services de proximité seront réalisés par les facteurs. La Poste offre la possibilité d'aider les personnes âgées grâce notamment à la veille postale (fréquence de passage du facteur tous les jours ou une à deux fois par semaine). De nombreux tests sont en cours pour d'autres services afin de faciliter le maintien à domicile.
- **Le Pôle culturel de Colmars les Alpes** : cité médiévale très touristique, la commune de Colmars les Alpes porte un projet global de développement culturel pour renforcer son attractivité. Ces aménagements visent à améliorer les conditions d'accueil des visiteurs de la Maison musée, la mise en place d'espaces d'exposition (Tour de France) en partenariat avec le Parc national du Mercantour, mais aussi l'aménagement d'un espace culturel adapté pour l'accueil de manifestations culturelles (Salle culturelle).
- **"La Mescla"** : Ce nouveau format, construit en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Verdon, propose aujourd'hui, en plus de l'annuaire initial, un agenda culturel, une boîte à outils pour les acteurs culturels, un module de petites annonces, des portraits d'acteurs, etc. En 2015, le projet du Parc et de l'association s'est concentré sur l'enrichissement du contenu de ce nouveau portail ainsi que sur sa visibilité. En 2017, des actions de communication, auprès des acteurs locaux et des habitants, doivent continuer à être menées pour faire connaître ce nouvel outil.
- **Aménagement d'un pôle de services au public à Castellane** : Dans le cadre de l'opération Centre Bourg, la commune de Castellane envisage de réhabiliter les locaux de l'ancienne sous-préfecture en vue d'y aménager un lieu regroupant des services à l'attention de différents publics, au travers d'une démarche visant notamment à renforcer les liens intergénérationnels.
- **Si l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments publics** (mairies, écoles, salles polyvalentes...) pour les personnes en situation de handicap constitue un objectif partagé par la majeure partie des élus du territoire et inscrit dans les agendas d'accessibilité des communes, nombreuses sont les collectivités qui, par manque de ressources financières suffisantes, ne sont actuellement pas en capacité de réaliser ces travaux souvent coûteux.

Dans cette optique, plusieurs projets d'aménagement portés par des collectivités du territoire seront identifiés dès 2017 et constitueront un des volets prioritaires du Contrat de ruralité pour les années 2018 et 2019.

- **Le SDAASP** : prévu par l'article 98 de la loi NOTRe, il est élaboré conjointement par l'Etat et le Département. Il est défini pour 6 ans. Un bilan de l'offre existante est nécessaire. Dans les territoires en déficit d'accessibilité, un programme d'actions est mis en place. Un plan de développement de la mutualisation inventorie les initiatives existantes et prévoit les moyens de leurs développements. Le but étant d'inventorier l'existant, porter le diagnostic pour mettre en cohérence à l'échelle départementale, l'ensemble des actions des services au public. Un prestataire a été désigné, le schéma véritable outil de prospective sera édité avant le 31 décembre 2017.
- **Lutter contre la désertification médicale** : l'âge moyen d'installation en médecine libérale qui était de 29 ans en 1985 est passé aujourd'hui à 35 ans. Les jeunes médecins ont pour objectif prioritaire de concilier vie professionnelle et familiale. De nombreux dispositifs existent :

Les MSP : une ouverte depuis 2013 sur le territoire, à Castellane. Les locaux sont attenants à l'hôpital local nouvellement construit. Porté à l'époque par deux médecins généralistes (nous sommes actuellement à la recherche d'un remplacement du fait d'un départ à la retraite), un chirurgien dentiste, trois infirmières et quatre masseurs kinésithérapeutes.

Contrat Praticien territorial de médecine générale (PTMG) : à destination des médecins généralistes remplaçants ou installés depuis moins d'un an. Le praticien s'engage à exercer dans une zone fragile et pratiquer des tarifs opposables (secteur I) pour une durée d'un an, renouvelable une fois. En contrepartie, le PTMG bénéficie d'une rémunération mensuelle garantie de 6900€ bruts par mois à condition de réaliser 165 consultations par mois minimum correspondant à un chiffre d'affaire de 3795€ bruts par mois pour une activité de 9 demi-journées par semaine ou plus. Le PTMG bénéficie d'une rémunération versée par l'ARS de 3105€ bruts par mois pendant la durée du congé maternité. Pour tout arrêté de travail supérieur à 7 jours, un complément de rémunération est maintenu pendant un maximum de 3 mois à hauteur de 1552.50€ bruts par mois.

Contrat Praticien territorial de médecine ambulatoire (PTMA) : ouvert aux médecins généralistes et spécialistes, ce contrat ne concerne que le versement d'une rémunération forfaitaire complémentaire lorsque le praticien interrompt son activité pour cause de congé maternité ou paternité. Les médecins doivent être installés depuis le 31.12.2014. Ce contrat peut être signé en lieu et place ou à la suite du contrat PTMG. Il est conclu pour une durée de 36 mois renouvelables une fois. Les conditions sont les suivantes : exercice en clientèle privée, respecter les tarifs opposables et réaliser au cours de l'un des trois derniers mois précédent l'interruption d'activité pour cause de maternité/paternité une activité libérale correspondant à un minimum de 165 consultations par mois soit 3795€ pour un généraliste et 4620€ pour un spécialiste.

Contrat Praticien isolé à activité saisonnière (PIAS) : contrat ouvert aux médecins généralistes installés en cabinet libéral ou en tant que collaborateur libéral. Ce contrat permet de favoriser le maintien des médecins généralistes dont l'activité est marquée par une forte saisonnalité et situé dans des territoires isolés. Les conditions sont les suivantes : exercer en secteur I, avoir pendant 6 mois de l'année (non obligatoirement consécutifs) une rémunération 25% supérieure aux 6 mois restants, être installé dans une zone fragile caractérisée par un éloignement de plus de 30 minutes d'un service d'urgence et ayant une densité de population < 100 hab./km², exercer exclusivement et toute l'année sur le territoire définis et pratiquer un montant d'honoraires annuel inférieur au montant régional moyen d'honoraires annuel sans dépassement (soit 129 103€). Ce contrat signé pour trois ans entre l'ARS et le praticien permet à celui-ci de recevoir des compléments de rémunérations composés d'aide à l'investissement (montant forfaitaire de 2300€) et aide à l'activité (montant forfaitaire de 5% des revenus annuels des activités de soins, plafonné à 4600€/an).

Le contrat d'aide à l'installation des médecins (CAIM) : 50 000€ versés en deux fois à un médecin acceptant de s'installer pour trois ans en zone sous-dotée.

Contrat de transition pour les médecins (COTRAM) : accompagnement pendant trois des médecins âgés de 60 ans et plus qui envisagent de cesser leur activité et qui accueillent en tant qu'associé un nouvel installé âgé de moins de 50 ans avec une majoration de 10% des honoraires annuels (jusqu'à 20% dans les zones très déficitaires)

Contrat de stabilisation et de coordination pour les médecins (COSCOM) : pour les médecins installés en zones déficitaires exerçant en groupe pluri-professionnel (ex : maison de santé). Rémunération à hauteur de 5000€ par an. Contrat conclu pour 3 ans.

Contrat de solidarité territoriale médecin (CSTM) : conclu pour trois ans afin d'inciter les médecins à exercer au moins 10 jours / an dans une zone sous-dotée avec en contrepartie une aide correspondant à 10% des honoraires tirés de cet exercice plafonnée à 20 000€/an et d'une prise en charge de ses frais de déplacement.

Aide départementale aux internes en médecine générale : accordée pour favoriser leur venue afin qu'ils découvrent l'intérêt de l'exercice en médecine générale en milieu rural et envisagent de s'installer dans le département

- **Lutter pour le maintien à domicile et l'accès aux services à la personne** : l'ADMR 04 est un acteur essentiel dans ce qu'il convient de nommer le champ de l'économie sociale et solidaire. Elle accompagne les personnes âgées et personnes en situations de handicap dans les actes quotidiens de la vie. Ménage, entretien du linge, préparation des repas, mais aussi garde de jour et de nuit, téléassistance, livraison des repas, transport accompagné, services d'aide aux aidant, etc. Avec ses services de ménage, repassage, petit jardinage ou petit bricolage, l'ADMR met à disposition des professionnels compétents, qui savent répondre aux besoins des particuliers. L'ADMR est attentive au bien-être des enfants et soucieuse de permettre aux parents de concilier les différents temps de la vie (familiale, professionnelle et sociale). Enfin, L'ADMR dispose de 300 services de soins infirmiers à domicile (Ssiad), de centres de santé infirmiers et également de services d'hospitalisation à domicile (HAD).

III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat

A) La gouvernance

La mise en place du schéma de gouvernance doit ainsi permettre, tout au long de la mise en œuvre du Contrat de ruralité :

- d'assurer les bonnes conditions partenariales relatives au suivi des engagements et de leur actualisation dans le cadre des programmes annuels d'action ;
- d'affirmer la stratégie communautaire en matière de développement territorial,;
- d'organiser l'ensemble des échanges techniques liés à la mise en place des orientations du Contrat de ruralité sur tous les piliers.
- de garantir la participation et l'implication des habitants dans la supervision et l'évaluation du contrat à travers l'assurance de leur participation aux instances idoines ;
- de préparer les conditions d'évaluation du Contrat.
- La gouvernance présentée dans le cadre du Contrat s'inscrit ainsi dans la dynamique d'évolution du partenariat initiée par la démarche d'élaboration et tend à garantir la bonne application du projet de territoire.

Les instances de pilotage du contrat de ruralité

En accord avec ses partenaires, la CCAPV définit les modalités d'animation générale du Contrat à travers l'installation de nouvelles instances de travail, dont elle a la responsabilité de préparation et d'animation, en lien avec les co-pilotes du Contrat, l'Etat, le CR, le CD 04 et les autres partenaires.

La mise en place de ces instances de pilotage et d'animation ne saurait, en tout état de cause, limiter la capacité d'initiative des autres partenaires pour organiser des temps d'échange et de travail essentiels au bon fonctionnement des dispositifs et à l'application du Contrat de ruralité, dans le respect du partage des compétences et d'information mutuelle.

Deux instances sont mises en place : Un comité de pilotage communautaire et un comité technique communautaire.

1). LE COMITÉ DE PILOTAGE COMMUNAUTAIRE :

Afin de rendre effectif le côté prospectif et opérationnel du présent contrat de ruralité un comité de pilotage est institué. Le **comité de pilotage**, devra réunir les porteurs du contrat et y associer les partenaires. **Le règlement sera adopté lors de la première séance qui se déroulera le 16 Janvier 2017.**

○ Composition :

Instance centrale de l'animation du Contrat et de la formulation d'arbitrage, le comité de pilotage communautaire est co-présidé par les représentants de l'exécutif communautaire de la CCAPV et le préfet (ou son représentant), le Conseil Régional PACA et le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence.

L'ensemble des parties-signataires identifiées dans le présent Contrat sont membres du comité de pilotage. L'extension du réseau de participation devra être actée en accord avec les pilotes du Contrat. Le quorum sera fixé à 6 présents.

○ Son rôle :

Il assure la bonne conduite du projet à un niveau stratégique, en s'assurant :

- d'une supervision effective des avancées des projets et actions prévues au titre des 6 piliers du Contrat ;
- d'un examen de la réalité des engagements partenariaux dans la mise en œuvre du Contrat et des contreparties prévues;
- d'un ajustement de la stratégie du projet, opérée dans le cadre de l'actualisation du programme d'actions annuel et en fonction des données d'évaluation et d'observation ;
- du partage des informations relatives à la programmation financière annuelle et à ses résultats ;
- de la bonne mise en place des démarches de coconstruction à l'échelle locale avec le collège des habitants

L'équipe de la CCAPV assure la préparation et la co-animation du Comité de Pilotage, en s'appuyant sur les travaux préparatoires en instances technique et en consultant les communes.

L'équipe de la CCAPV assurera par ailleurs le lien avec l'ensemble des élus communautaires, en programmant, autant que de besoin, des réunions de présentation et de discussion relative à la mise en œuvre du Contrat et des orientations.

○ Le rythme des réunions :

Par soucis d'efficacité, le comité de pilotage devra se réunir à minima une fois par trimestre, néanmoins, tout membre pourra en demander la réunion expresse en cas de nécessités, après acceptation expresse par Monsieur le Sous Préfet de Castellane dans les 10 jours qui suivent ladite demande. Une réunion annuelle de l'ensemble des signataires et des partenaires associés sera organisée et devra présenter un bilan des actions réalisées.

2). LE COMITÉ TECHNIQUE COMMUNAUTAIRE

Le comité technique communautaire est responsable de la bonne préparation des réunions du comité de pilotage et de la supervision générale des travaux liés à la mise en place des projets et actions des 6 piliers du Contrat de Ruralité.

Préparé et animé par les équipes de la CCAPV en étroite collaboration avec les services de l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence et des autres partenaires, le comité technique communautaire se réunit autant que de besoin, sur impulsion des pilotes.

Le comité technique met en débat et travaille sur :

- le partage et l'analyse des éléments d'observation et d'évaluation pouvant conduire à un ajustement de la stratégie du Contrat ;
- la préparation et la finalisation des programmes d'actions annuels ;
- le partage des informations et des évolutions relatives à la réalisation des projets urbains ;
- la présentation des résultats des programmations annuelles et les modalités de préparation de l'appel à projets ;
- la conduite et le partage des travaux d'évaluation régulière du contrat, en oeuvrant au suivi des engagements et du déploiement des actions, d'un point de vue global, sectoriel et territorial ;
- la programmation de travaux complémentaires, pouvant être engagés dans le cadre de comités thématiques ou groupes de travail ad hoc.

Le comité technique associe l'ensemble des représentants des parties-signataires du contrat. La participation des parties-prenantes non signataires est également attendue, conformément aux principes exposés précédemment.

Parmi les parties non signataires pleinement associées au comité technique, les représentants du collège des habitants sont des acteurs dont la participation est essentielle au respect des objectifs d'animation générale du Contrat de Ruralité.

Les modalités de représentation du collège des habitants au comité technique seront actées avec les pilotes du Contrat à l'issue de son installation. La CCAPV veillera à la représentation équitable et à la mise en place des conditions de la participation pleine et entière des représentants des habitants et acteurs locaux.

3). COLLÈGE DES CITOYENS

Afin d'intégrer la participation de l'ensemble des citoyens du territoire, un collège des citoyens sera constitué. Les modalités de représentations seront appréhendées lors de la première réunion du comité de pilotage communautaire.

B) L'ingénierie mobilisée

Au titre de l'animation du présent contrat et, afin d'aider au suivi quotidien et à la réalisation des différents projets, il est proposé de recourir à l'ingénierie du Pays A3V, par le biais d'une convention avec la future intercommunalité qu'il reste à écrire, afin de flécher les fonds dédiés au fonctionnement vers un personnel dédié. 10% de l'enveloppe globale peut ainsi chaque année être redirigée vers le Pays A3V via cette convention. Le personnel de la Sous Préfecture sera également mobilisé afin de mettre en réseau l'ensemble des acteurs.

C) Engagement de partenariat de la Caisse des Dépôts et Consignations

La **Caisse des Dépôts** et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le groupe Caisse des Dépôts a réaffirmé sa mobilisation financière au service de la relance de l'investissement public et sa volonté d'accompagner les pouvoirs publics, les collectivités locales et tous les acteurs économiques dans les profondes mutations que connaît le pays. Le Groupe souhaite désormais renforcer ses interventions dans quatre domaines prioritaires :

- la transition territoriale, pour les projets de développement notamment pour le financement des entreprises et immobilier tertiaire, la production de logements, les infrastructures et la mobilité, le tourisme et les loisirs ;
- la transition écologique et énergétique, pour les projets d'efficacité énergétique des bâtiments et des entreprises, la production d'énergie et réseaux de distribution, la valorisation du patrimoine naturel ;
- la transition numérique, en soutien au développement de l'économie numérique.
- la transition démographique, pour accompagner et protéger les personnes tout au long de la vie et contribuer au développement de la silver économie.

La Caisse des dépôts peut intervenir selon différentes modalités :

- Prêts long terme sur Fonds d'épargne, pour favoriser la réalisation de projets de territoire, en particulier la rénovation thermique des bâtiments publics ;
- Consignations de fonds sur décision administrative, judiciaire ou environnementale.
- Mobilisation des ressources internes du groupe Caisse des Dépôts et cofinancement d'ingénierie pour établir des stratégies territoriales et/ou analyser la faisabilité amont des projets ;

- Investissement en fonds propres dans les outils d'aménagement, dans les sociétés d'économie mixte, et dans les sociétés de projet structurant pour la collectivité, aux côtés d'investisseurs privés et suivant un modèle économique dont la viabilité est assurée par l'activité réalisée par le locataire ;

Elle assure notamment pour le compte de l'Etat :

- L'animation nationale du réseau des Maisons de services au public
- La gestion du financement des dispositifs TEPCV
- La gestion financière et opérationnelle ainsi que le cofinancement du fonds dédié aux PTCE.

Selon l'avancement des actions et après instruction des sollicitations qui lui seront adressées, la Caisse des Dépôts pourra mettre à disposition du projet de contrat de ruralité des ressources financières, sur fonds propres ou fonds d'épargne, et d'ingénierie, dans le respect des règles de la commande publique, sous réserve d'accord de ses comités d'engagement compétents et du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées. Les modalités de chaque intervention seront précisées, après accord explicite de la Caisse des dépôts, dans des conventions d'application à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres- d'ouvrage



Champ de lavande - Bleu d'Argens

IV) Le suivi et l'évaluation

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

V) La durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur le 13 Décembre 2016.

Selon le principe d'annualité budgétaire, chaque année une annexe financière sera proposée par le comité de pilotage afin de faire aboutir les projets nouveaux, non inclus dans le présent contrat.

Il porte sur la période 2017 – 2020 (*4 années budgétaires*). Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

VI) Modification du contrat

A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions. En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat. En cas de modification des périmètres de l'ECI, ou de prise de compétences de ce dernier, le contrat sera modifié en conséquence.

Précisions méthodologiques relative à la convention annuelle de financement des contrats de ruralité

La convention annuelle de financement est un document visant à formaliser les engagements de l'ensemble des partenaires au contrat.

Etablie chaque année lorsque les budgets des signataires sont validés/délégués, et ainsi pour la durée du contrat, cette convention expose les types de financeurs, les formes de l'apport, la source et le montant des crédits pour chacune des actions nécessitant un financement.

Les sources de financement relèvent des crédits spécifiques ou de droit commun de l'Etat, des collectivités territoriales ou d'autres organismes signataires ou partenaires.

Hormis les apports des porteurs de projets/maîtres d'ouvrage et des communes et EPCI, les actions pourront être cofinancées par différentes sources :

- crédits de droits communs (dotations et fonds de l'Etat, tels la DETR, le FNADT,...) ;
- outils contractuels et guichets ou appels à projets proposés par les collectivités territoriales (Départements et Régions) et les opérateurs publics (CDC, Agences, Chambres consulaires,...) ;
- volets territoriaux des CPER
- fonds européens (FEDER, FSE, FEADER)
- en complément, une enveloppe de 216 millions d'euros sera dédiée au plan national en 2017 aux contrats de ruralité au sein du fonds de soutien à l'investissement local. L'enveloppe sera répartie à l'échelle régionale. Au regard des projets présentés dans chaque département au titre des contrats de ruralité, les préfets de département transmettront au préfet de région les opérations prioritaires à financer avec cette enveloppe.

Les crédits de droit commun s'appliquant de fait/de droit à une action sont mentionnés également, afin de pouvoir avoir une lecture la plus exhaustive possible des financements concernant le territoire.

Modalités de valorisation des engagements :

- Chaque action peut faire l'objet d'un financement unique ou de co-financements.
- Ces moyens peuvent être exprimés en crédits et /ou en ETP. Une valorisation « en industrie » est également possible. Elle vise, par exemple, la mise à disposition de locaux.
- La traduction de certains engagements peut se faire en nombre d'ETP supplémentaires, plutôt qu'en crédits complémentaires déployés, ce qui permet de mieux valoriser la plus - value réelle de ce type d'engagements au regard des objectifs fixés (par exemple en matière d'ingénierie).
- Les financements exprimés en crédits, lorsqu'ils relèvent de l'Etat, sont attachés à un BOP.

1

DEVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITE



Développement de l'attractivité			Zone d'Activités de Villars-Colmars		
ACTION 1					
Projet					
			Ce projet vise en particulier à accueillir plusieurs entreprises de la filière bois et participera ainsi non seulement au développement de l'activité économique dans le Haut Verdon mais également à la structuration de la filière bois.		
Pilote(s) – Maître(s) d'ouvrage					
			Communauté de communes du Haut Verdon Val d'Allos		
Partenaires					
			État – Région PACA		
Début de l'opération					
			2017		
Échéancier de réalisation (Début des travaux et durée)					
			2017-2018		
Coût prévisionnel de l'action en 2017					
			1 500 000,00 €		
Financement attendu	Partenaires	Montant HT			
CRET 2016	Région	150 000 €			
CRET 2017	Région	150 000 €			
DETR 2016	État	150 000 €			
DETR 2017	État	150 000 €			
Reste à financer					
			180 000,00 €		

Développement de l'attractivité			Maison de Produits de Pays sur la commune de Castellane		
ACTION 2					
Projet					
			Réhabilitation d'un bâtiment de caractère située en entrée de ville. Le projet consiste à mettre à disposition des professionnels un espace de travail adapté à leurs besoins, et à valoriser auprès de la population permanente et touristique les productions agricoles et artisanales du territoire en favorisant les circuits courts. L'objectif général de l'opération est ainsi de proposer un outil de développement économique local susceptible de conforter les activités existantes, de participer à l'émergence d'activités nouvelles et à la création d'emplois.		
Pilote(s) – Maître(s) d'ouvrage					
			Communauté de communes du Moyen Verdon		
Partenaires					
			Europe – Région PACA		
Début de l'opération					
			2017		
Échéancier de réalisation (Début des travaux et durée)					
			2017		
Coût prévisionnel de l'action en 2017					
			393 883,00 €		
Financement attendu	Partenaires	Montant HT			
CRET	Région	111 000 €			
Feader	Europe	111 000 €			
Reste à financer					
			80 000,00 €		

Développement de l'attractivité		Aménagement d'un atelier artisanal à Castellane	
ACTION 3			
Projet			
S'inscrivant dans une démarche architecturale commune et poursuivant les mêmes objectifs en matière de valorisation économique des productions du territoire, ce projet correspond à une demande en locaux permanents, difficiles à trouver sur Castellane. Il permettra d'accueillir deux entreprises artisanales et donc en ce sens de maintenir ou créer plusieurs emplois.			
Pilote(s) – Maître(s) d'ouvrage			
Communauté de communes du Moyen Verdon			
Partenaires			
État			
Début de l'opération			
2017			
Échéancier de réalisation (Début des travaux et durée)			
2017			
Coût prévisionnel de l'action en 2017			
195 959,00 €			
Financement attendu	Partenaires	Montant HT	
DETR	État	64 800 €	
Reste à financer			
59 090,00 €			

Développement de l'attractivité		Rénovation d'une ferme communale et Aménagement d'un atelier de production de fromage de chèvre	
ACTION 4			
Projet			
Réinstaller une exploitation agricole sur la commune pour redonner vie à la Bastide inoccupée depuis plusieurs dizaines d'années, créer une activité économique sur la commune et installer une famille, ce qui permettra d'entretenir le paysage autour du site classé du château de Castellet-Saint-Cassien.			
Pilote(s) – Maître(s) d'ouvrage			
Commune de Val de Chavagne			
Partenaires			
État – Région PACA			
Début de l'opération			
2017			
Échéancier de réalisation (Début des travaux et durée)			
2017-2018			
Coût prévisionnel de l'action en 2017			
390 000,00 €			
Financement attendu	Partenaires	Montant HT	
CRET	Région	100 000 €	
DETR	État	100 000 €	
Reste à financer			
90 000,00 €			

Développement de l'attractivité		Aménagement paysager et sanitaire du belvédère de Maireste à La Palud sur Verdon	
ACTION 5			
Projet			
Site touristique de renommée mondiale, les Gorges du Verdon accueillent plus de 600 000 visiteurs par an. Cette fréquentation très élevée nécessite des aménagements visant à la sécurité et au confort des visiteurs, à la préservation des paysages et à la qualité des écosystèmes. Améliorer l'accueil du public au belvédère de Mayreste et au départ du sentier Blanc-Martel à La Maline, via des travaux d'installation et d'intégration paysagère de toilettes sèches et la mise en place d'une signalétique et petit équipement.			
Pilote(s) – Maître(s) d'ouvrage			
Commune de La Palud			
Partenaires			
Région PACA – Département – Agence de l'eau			
Début de l'opération			
2017			
Échéancier de réalisation (Début des travaux et durée)			
2017			
Coût prévisionnel de l'action en 2017			
116 612,00 €			
Financement attendu	Partenaires	Montant HT	
	Région	25 964 €	
	Département	17 322 €	
	Agence de l'eau	25 983 €	
Reste à financer			
21 618,00 €			

Développement de l'attractivité		Création d'un espace tourisme activités loisirs et détente à Méailles	
ACTION 6			
Projet			
Réaliser plusieurs aménagements permettant à la fois de mieux accueillir localement les touristes de passage et les familles (aménagement d'un emplacement pour l'accueil des camping-cars ; création d'emplacements de stationnement) en même temps qu'une amélioration du bien vivre ensemble à l'année pour les habitants : création d'une aire multi-sport ; création d'une voie de circulation piétonne, aménagement de plateformes pour jeux de groupes et de détente...).			
Pilote(s) – Maître(s) d'ouvrage			
Commune de Méailles			
Partenaires			
Région PACA			
Début de l'opération			
2017			
Échéancier de réalisation (Début des travaux et durée)			
2017			
Coût prévisionnel de l'action en 2017			
125 198,00 €			
Financement attendu	Partenaires	Montant HT	
	Région	37 559 €	
Reste à financer			
56 340,00 €			

Développement de l'attractivité		Rénovation d'un bâtiment communal et d'un gîte communal à La Rochette	
ACTION 7			
Projet			
Développer l'activité touristique sur son territoire (création de sentiers d'interprétation du paysage et de valorisation de la biodiversité locale bénéficiant de TEPCV). Dans cette optique, la commune souhaite réhabiliter un bâtiment communal et y créer un gîte destiné à accueillir les touristes.			
Pilote(s) – Maître(s) d'ouvrage			
Commune de la Rochette			
Partenaires			
État – Région PACA - Autre			
Début de l'opération			
2017			
Échéancier de réalisation (Début des travaux et durée)			
2017			
Coût prévisionnel de l'action en 2017			
164 900,00 €			
Financement attendu	Partenaires	Montant HT	
DETR	État	65 960 €	
FRAT	Région	16 490 €	
Autre	Autre	10 000 €	
Reste à financer			
35 523,00 €			

2 COHESION SOCIALE



Cohésion sociale			Aménagement d'une salle polyvalente		
ACTION 1					
Projet					
Lieu de vie, de rencontres et d'animations essentiel pour la commune, la nouvelle salle d'activité permettra de renforcer le lien social et les échanges entre les habitants.					
Pilote(s) - Maître(s) d'ouvrage					
Commune de Saint Julien du Verdon					
Partenaires					
ETAT et REGION PACA					
Début de l'opération					
2017-2018					
Délai de réalisation					
2018					
Coût prévisionnel de l'action en 2017					
210 602 euros					
Financement attendu		Partenaires		Montant HT	
DETR		ETAT		84 240 euros	
FRAT		REGION		30 832 euros	
Reste à financer					
48 069 euros					

Cohésion sociale		Place de village et salle des fêtes
ACTION 2		
Projet		
La commune de Sausses souhaite créer une salle polyvalente à proximité du village afin de réaliser ses réunions dans de bonnes conditions. Cet équipement et ces aménagements amélioreront également grandement les conditions d'accueil des manifestations publiques.		
Pilote(s) - Maître(s) d'ouvrage		
Commune de Sausses		
Partenaires		
ETAT et REGION PACA		
Début de l'opération		
2017		
Délai de réalisation		
2017		
Coût prévisionnel de l'action en 2017		
500 000 euros		
Financement attendu	Partenaires	Montant HT
DETR	ETAT	150 000 euros
FRAT	REGION	149 774 euros
Reste à financer		
45 000 euros		

Cohésion sociale		Rénovation ancienne école et logement communal	
ACTION 3			
Projet			
Les élus et les habitants ont pour projet de réaliser une salle multi-activité au sein du bâtiment de l'ancienne école du village. Ce projet comprend également l'aménagement d'un gîte au premier étage pour accueillir les touristes et d'une aire de jeux pour les enfants sur la Place de la Tour où se dresse l'ancienne école. Ce projet doit ainsi contribuer au maintien et au développement de la population du village.			
Pilote(s) - Maître(s) d'ouvrage			
Commune de Saint Benoit			
Partenaires			
ETAT, REGION PACA, CD 04			
Début de l'opération			
2017			
Délai de réalisation			
2017			
Coût prévisionnel de l'action en 2017			
500 000 euros			
Financement attendu	Partenaires	Montant HT	
DETR	ETAT	91 244 euros	
FRAT	REGION	40 500 euros	
SUBVENTION	CD04	40 000 euros	
Reste à financer			
90 000 euros			

Cohésion sociale		
Création salle d'activités culturelles		
ACTION 4		
Projet		
Cet équipement permettra à la fois d'accompagner le développement touristique de la ville en diversifiant l'offre culturelle et constituera une salle adaptée aux activités de la vie associative locale		
Pilote(s) - Maître(s) d'ouvrage		
Commune d'Entrevaux		
Partenaires		
Début de l'opération		
2017		
Délai de réalisation		
2017		
Coût prévisionnel de l'action en 2017		
160 000 euros		
Financement attendu	Partenaires	Montant HT
FRAT	REGION	48 000 euros
Reste à financer		
72 000 euros		

3

REDYNAMISATION DES CENTRES BOURGS



Redynamisation
des bourgs-centres,
renforcement des
centralités et soutien
au commerce de
proximité

Aménagement d'une boulangerie biologique et d'un point multi- services à La Mure-Argens

ACTION 1

Projet

Aménager un local professionnel qui permettra d'accueillir une boulangerie biologique et un point multi-services. Ce projet s'intègre dans une démarche plus globale de valorisation et de redynamisation du centre ancien de la commune, cette dernière prévoyant différents travaux d'aménagement en vue de rendre la grand rue semi-piétonne et de favoriser son accessibilité par l'aménagement de stationnements à ses extrémités.

Pilote(s) – Maître(s) d'ouvrage

Commune de la Mure Argens

Partenaires

État – Région PACA

Début de l'opération

2017

Échéancier de réalisation (Début des travaux et durée)

2017

Coût prévisionnel de l'action en 2017

145 000,00 €

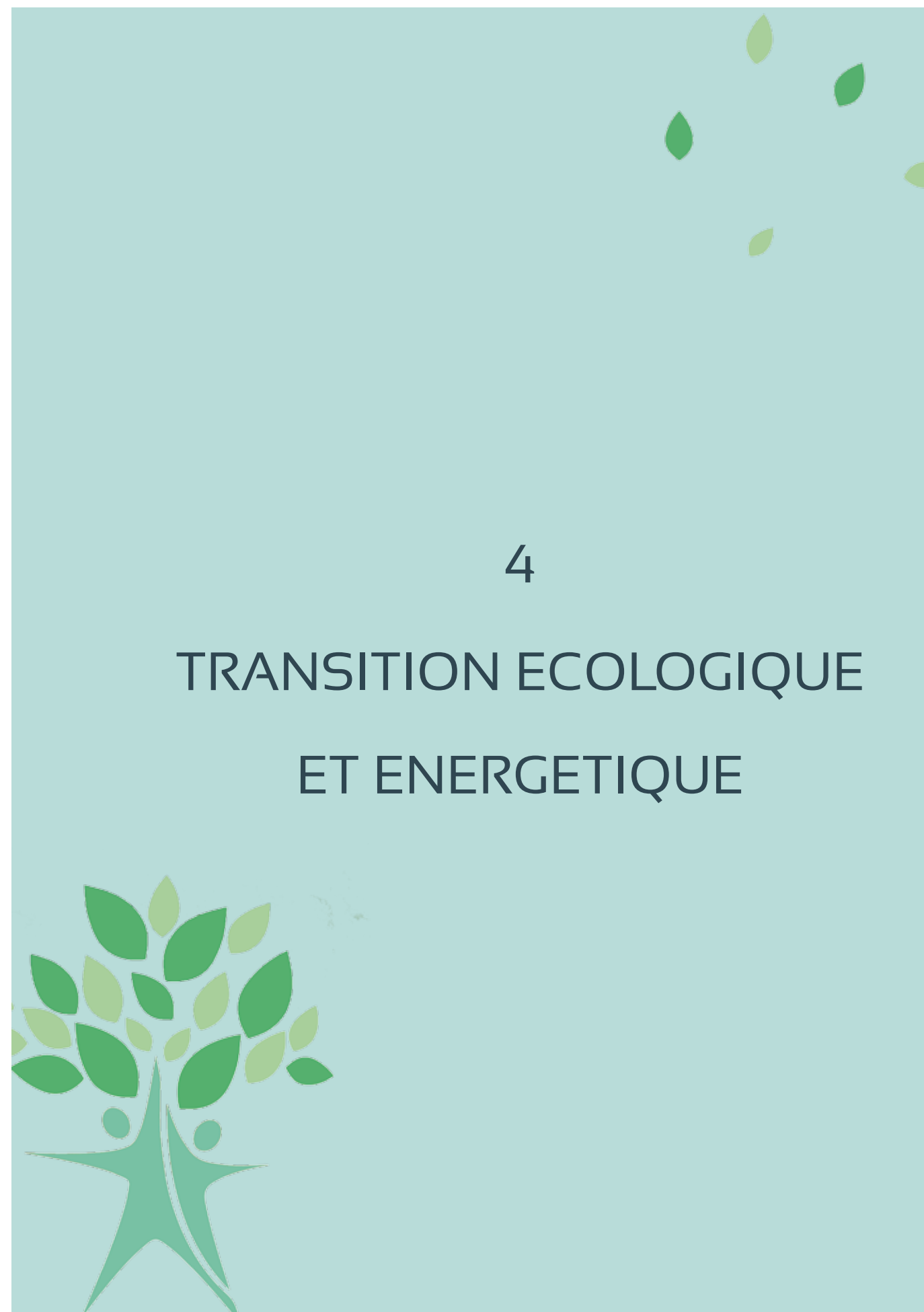
Financement attendu	Partenaires	Montant HT
DETR	État	29 000 €
	Région	43 500 €

Reste à financer

18 000,00 €

Redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité			Aménagement du bistrot de Pays & point multi-services à Rougon		
ACTION 2					
Projet					
<i>De propriété communale, ce point multi-services est à la fois indispensable durant l'hiver. Il permet aux habitants l'accès à des produits et à des services de première nécessité. En été, il constitue pour la commune l'une des rares animations et activités économiques du village. Considérant les difficultés rencontrées au cours de ces dernières années dans la gestion de l'établissement, des travaux d'aménagement et de mise aux normes sont nécessaires pour assurer la viabilité de cette structure.</i>					
Pilote(s) – Maître(s) d'ouvrage					
Commune de Rougon					
Partenaires					
Département - Europe					
Début de l'opération					
2017					
Échéancier de réalisation (Début des travaux et durée)					
2017					
Coût prévisionnel de l'action en 2017					
99 945,00 €					
Financement attendu	Partenaires	Montant HT			
FEADER	Département	29 983 €			
	Europe	42 376 €			
Reste à financer					
7 136,00 €					

Redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité			Aménagement du bistrot de Pays à Senez		
Action 3					
Projet					
<i>Aménagement d'un bistrot de Pays, mais également d'une salle polyvalente et d'un logement communal au sein du même bâtiment. Ce projet participera au développement économique et social du territoire par la création d'une activité à l'année sur la commune avec emplois induits, mais aussi par la mise en place d'un service de proximité et d'un lieu de sociabilité permettant de conforter le lien social en cœur de village, d'améliorer l'attractivité de la commune vis-à-vis de l'extérieur et de favoriser l'accueil de nouveaux habitants.</i>					
Pilote(s) – Maître(s) d'ouvrage					
Commune de Senez					
Partenaires					
État – Région PACA					
Début de l'opération					
2017					
Échéancier de réalisation (Début des travaux et durée)					
2017-2018					
Coût prévisionnel de l'action en 2017					
672 000,00 €					
Financement attendu	Partenaires	Montant HT			
DETR	État	134 400 €			
FRAT	Région	67 200 €			
FEADER					
Reste à financer					
60 480,00 €					



Transition écologique	Création d'une salle multi-activités intercommunale à Barrême	
ACTION 1		
Projet		
Cet équipement fait actuellement défaut sur la commune qui occupe cependant une place de bourg centre au coeur des Hautes Vallées de l'Asse. Ce projet permettra de répondre aux besoins des habitants de Barrême, des communes avoisinantes en matière de pratiques sportives et d'animations culturelles ainsi que dans le cadre des regroupements pédagogiques mensuels , des associations et clubs locaux		
Pilote(s) – Maître(s) d'ouvrage		
Communauté de communes du Moyen Verdon		
Début de l'opération		
2017		
Échéancier de réalisation (Début des travaux et durée)		
2017-2018		
Coût prévisionnel de l'action en 2017		
600 000,00 €		
Financement attendu	Partenaires	Montant HT
DETR	Etat	90 000 €
TEPCV	Etat	121 600 €
CRET	Région	90 000 €
	Département	91 200 €
Reste à financer		
78 480,00 €		

Transition écologique		Rénovation écologique du village vacances du Pré Martin à Annot	
ACTION 2			
Projet			
Ce site de Pré Martin est propriété de la commune et propose une capacité d'accueil d'environ 250 personnes. Cela constitue la seule structure d'hébergement capable de recevoir des cars ou des séminaires entre Nice et Digne-les-Bains. Aujourd'hui vétustes pour une grande partie d'entre eux, les bungalows nécessitent d'être réhabilités. Le développement d'Annot est donc lié de près à la vie de cette structure qui nourrit le tissu économique culturel et artistique.			
Pilote(s) – Maître(s) d'ouvrage			
Commune d'Annot			
Partenaires			
Début de l'opération			
2017			
Échéancier de réalisation (Début des travaux et durée)			
2017-2018			
Coût prévisionnel de l'action en 2017			
550 000,00 €			
Financement attendu	Partenaires	Montant HT	
CRET	Région	150 000 €	
Frat	Région	12 000 €	
Reste à financer			
100 000,00 €			

Transition écologique		Rénovation énergétique et mise en accessibilité d'un bâtiment communal à Blieux	
ACTION 3			
<i>Projet</i>			
La commune de Blieux est propriétaire d'un bâtiment qui accueille à la fois la mairie, un logement communal et une salle polyvalente. Ce bâtiment situé au cœur du village est actuellement très mal isolé, causant de fortes déperditions thermiques, et non accessible aux personnes à mobilité réduite. En cohérence avec les orientations de l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP) de la commune et afin d'améliorer l'efficacité énergétique de l'ensemble du bâtiment, la municipalité a décidé de procéder à sa rénovation énergétique et à sa mise en accessibilité.			
<i>Pilote(s) – Maître(s) d'ouvrage</i>			
commune de Blieux			
<i>Partenaires</i>			
<i>Début de l'opération</i>			
2017			
<i>Échéancier de réalisation(Début des travaux et durée)</i>			
2017			
<i>Coût prévisionnel de l'action en 2017</i>			
38 232,00 €			
Financement attendu	Partenaires	Montant HT	
DETR	État	9 300 €	
FRAT	Région	12 000	
<i>Reste à financer</i>			
8 357,00 €			

Lexique

A3V : Asses-Verdon-Vaire-Var

ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural

ADAP : Agenda d’Accessibilité Programmée

ADSL : Asymmetric Digital Subscriber Line

AMF : Association des Maires de France

AMRF : Association des Maires Ruraux de France

ANAH : Agence Nationale de l’Habitat

ARS : Agence Régionale de Santé

ASA : Associations Syndicales Autorisées

BOP : Budgets Opérationnels de Programme

CAF : Caisse d’Allocations Familiales

CAIM : Contrat d’Aide à l’Installation des Médecins

CARSAT : Caisse Assurance Retraite et Santé du Travail

CCAPV : Communauté de Communes Alpes Provence Verdon

CCHVA : Communauté de Communes du Haut Verdon Val d’Allos

CCIT : Chambres de Commerce et d’Industries Territoriales

CCMV : Communauté de Communes du Moyen Verdon

CD : Conseil Départemental

CDC : Caisse des Dépôts et Consignations

CIMA : Convention Interrégionale du Massif des Alpes

CIR : Comité interministériel au ruralité

COSCOM : Contrat de Stabilisation et de Coordination pour les Médecins

COTRAM : Contrat de Transition pour les Médecins

CPER : Contrat de Plan État-Région

CR : Conseil Régional

CRET : Contrat Régional d’Équilibre Territorial

CSTM : Contrat de Solidarité Territoriale Médecin

DDT : Direction Départementale des Territoires

DETR : Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux

DREAL : Direction Régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement

EDF : Électricité de France

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

ETP : Équivalent Temps Plein

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

FEAMP : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

FNADT : Fonds National d’Aménagement et de Développement du Territoire

FSE : Fonds Social Européen

GIEE : Groupements d’Intérêt Économique et Environnemental

GR : Grande Randonnée

HAD : Hospitalisation à Domicile

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

MSA : Mutualité Sociale Agricole

MSP : Maison de Santé publique

MSAP : Maison de Service au Public

OPAH : Opération Programmée pour l’Amélioration de l’Habitat

PACA : Provence-Alpes-Côte d’Azur

PACT : Protection-Amélioration-Conservation-Transformation de l’habitat

PCET : Plan Climat Énergie Territorial

PIAS : Praticien Isolé à Activité Saisonnière

PLU : Plan Local d’Urbanisme

PMI : Protection Maternelle et Infantile

PNR : Parc Naturel Régional

POIA : Programme Opérationnel Interrégional des Alpes

PTCE : Pôles Territoriaux de Coopération Économique

PTMA : Praticien Territorial de Médecine Ambulatoire

PTMG : Praticien Territorial de Médecine Générale

RPI : Regroupement Pédagogique Intercommunal

RSA : Revenu de Solidarité Active

RTE : Réseau de Transport d’Électricité

SAMU : Service d’Aide Médicale Urgente

SDAASP : Schéma Départemental d’Amélioration de l’Accessibilité des Services au Public

SDE : Syndicat Départemental d’Énergies

SESSAD : Service d’Éducation Spéciale et de Soins à Domicile

SMO PACA THD : Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d’Azur Très Haut Débit

TEPCV : Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte

TPE : Très Petite Entreprise

Contrat de ruralité de la Communauté de communes Alpes Provence Verdon

